

Collectif Solidarité Contre l'Exclusion ASBL

Union européenne : stop ou encore ?

Éléments pour le débat (Leftxit, réformes, UE socialiste..)

par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Étude réalisée avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Secteur de la Culture, de la Jeunesse et de l'Éducation permanente.

Libre diffusion et reproduction moyennant la mention de la source, selon la licence creative common by-nc-nd 2. 0be

Décembre 2017 - V.0.2

Résumé

Pendant les vingt dernières années, le débat à gauche sur l'Union européenne, et même au sein de la « gauche de gauche », s'est essentiellement focalisé sur l'opposition aux politiques développées par l'UE, sans remettre en cause l'adhésion à l'UE elle-même.

Toutefois, l'absence de prise en considération du « non » au projet de Constitution européenne exprimé par référendum en France et aux Pays-bas en 2005, puis l'imposition d'un pacte d'austérité aux États membres de la zone euro (dit Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance – TSCG), en réponse à la crise financière de 2008, et la gestion calamiteuse de la « crise grecque » ont servi de « révélateurs » par rapport la nature de l'UE et ont radicalisé les critiques.

Le débat s'est ouvert, depuis 2015, et le tabou par rapport à possibilité de sortir de l'UE commence à être levé, à gauche et au-delà.

Trois alternatives actuellement en discussion sont esquissées dans cette note :

- La position de partisans d'un Leftxit (c-à-d d'une sortie « de gauche » de l'UE), abordée essentiellement à partir d'un examen des ouvrages d'Olivier Delorme, *30 bonnes raisons pour sortir de l'Europe* (2017) ainsi que de Coralie Delaume et David Cayla, *La fin de l'Union européenne* (2017).

- La position de partisans de réformes de l'UE, qui est ici principalement envisagée à partir du livre *Ceci n'est pas une crise* (2015) Jean-Pascal Labille et alii, ainsi que de celui de Guy Verhofstadt, *Le mal européen*, (2016) et de la résolution sur « *les évolutions et adaptations possibles de la structure institutionnelle actuelle de l'Union européenne* » adoptée le 16 février 2017 par le Parlement européen (PE).

- La position du Parti du Travail de Belgique (PTB-PVDA), qui revendique refus d'application (par la Belgique et ses entités fédérées) d'une partie des traités de l'Union européenne (ce qui constitue pour lui une condition sine qua non à toute participation gouvernementale), tout en affirmant poursuivre l'objectif de favoriser l'avènement d'une « Union européenne socialiste ».

L'objet de cette étude est moins d'établir la position « juste » par rapport à l'UE que de contribuer à dégager les termes du débat actuel et à leur examen critique.

Sommaire

1. L'UE, vue par le Collectif solidarité contre l'exclusion et sa revue depuis 20 ans
2. UE : stop ou encore... un débat occulté.
3. Le Leftxit, la sortie de gauche de l'UE
 - 3.1. L'UE, une machine de guerre contre les travailleurs
 - 3.2. L'UE, une machine de guerre contre l'Etat social
 - 3.3. L'UE, une machine de guerre contre la démocratie
 - 3.4. L'UE, un lieu de politiques sans vie politique
4. Les partisans de « réformes » de l'UE
 - 4.1. Les « ouverts » contre les « fermés »
 - 4.2. Le consensus européiste au PE
 - 4.3. Un gouvernement économique européen
 - 4.4. Une armée européenne
 - 4.5. Un droit d'initiative législative du PE
 - 4.6. Un soutien parlementaire européen majoritaire mais mitigé
 - 4.7. L'Europe sociale de Di Rupo
5. Paul Mignette : désintégration politique et réveil civique
6. Le CETA comme révélateur
7. Le PTB, entre la « désobéissance réglementaire » et « l'Union européenne socialiste »
 - 7.1 Pas de participation gouvernementale sans « désobéissance réglementaire » européenne
 - 7.2. Nous devons tout changer
 - 7.3. Ni leftxit ni « plan B », mais une « Union européenne socialiste »
 - 7.4 Contradictions et imprécisions
 - 7.5. Une gauche « radicale », entre Caliméro et « marxisme authentique »?
 - 7.6. Un siècle impensé à penser
8. Un débat crucial et indispensable

1. L'UE, vue par le Collectif solidarité contre l'exclusion et sa revue depuis 20 ans

Quel projet la gauche doit-elle avoir par rapport à l'Union Européenne (UE) ? En sortir ? La réformer ? Ou encore faire advenir une « *Europe socialiste* » ? Ces questions sont aujourd'hui posées, mais encore très peu débattues, en tout cas en Belgique. Cette étude a moins l'ambition d'y répondre que de contribuer à ce débat. Mais avant d'examiner ces questions elles-mêmes, pour en comprendre le sens, il faut sans doute s'interroger : d'où viennent-elles et comment en sommes-nous venus à nous les poser ?

Pendant longtemps, le Collectif solidarité contre l'exclusion (CSCE), tout comme les organisations avec lesquelles il était le plus en lien sur ce sujet (les *Marches européennes contre le chômage, la précarité et l'exclusion* et l'association ATTAC), a allié sur cette question un rejet critique de l'UE telle quelle existe avec l'appel à « *autre Europe possible* », à des réformes de l'UE qui la transformeraient en une Europe « *démocratique, sociale, pacifique, écologique et solidaire* » ...

Aujourd'hui, une telle perspective, si elle l'a jamais été, ne paraît plus vraiment crédible, au moins à court et moyen terme. Comment en sommes-nous arrivés là ? Des éléments de réponse peuvent être trouvés en faisant, puisque c'est là que nous nous situons, une revue sommaire de l'engagement du *Collectif solidarité contre l'exclusion asbl* par rapport à l'UE et de quelques articles publiés dans sa revue (intitulée jusqu'en 2008 *Le Journal du Collectif contre l'exclusion* et ensuite *Ensemble !*) depuis leur création, il y a vingt ans.

En 1997, dès sa première année de publication, notre revue accueillait un article du mouvement des « *Marches européennes contre le chômage, la précarité et l'exclusion* » consacré l' « *Évaluation du sommet d'Amsterdam* » (octroyant de nouvelles compétences à l'UE). On pouvait déjà y lire : « *Au fur et à mesure que la construction européenne avance, le divorce des Européens avec l'Europe s'accroît (...). À la base de la défiance citoyenne envers l'Europe, il y a le vécu des reculs sociaux pour la majorité d'entre nous. (...) L'État-providence, l'ensemble des acquis sociaux arrachés durant l'après-guerre sont en train de passer à la moulinette. Il faut être clair : la construction européenne telle qu'elle se déroule joue un rôle dans ce processus.* » (Marches Européennes, Évaluation du sommet d'Amsterdam, Journal du CSCE n°5, octobre 1997) (1).

Quelques années plus tard, en 2002, Marie-Paule Conan alertait nos lecteurs par rapport à l'orientation que prenait le projet de Constitution européenne : « *Cri d'alarme : nous aurons une Constitution européenne en 2004. L'Europe sociale? pas prévue, pas programmée. Pire : pas demandée! (...) il s'agit d'un abandon de l'objectif d'Europe sociale de la part des mandataires socialistes et des syndicats au sein de la Convention* » (Marie-Paule Conan, *L'Europe sociale n'est pas prévue dans la Constitution*, Journal du CSCE n°34, sept 2002). Parallèlement, des membres du Collectif solidarité contre l'exclusion, puis le CSCE en tant que tel, participaient aux différents « *Forums sociaux européens* » (rassemblement altermondialistes européens) tout d'abord à Florence en 2002, puis à Paris en 2003, à Londres en 2004, à Athènes en 2006 et finalement en Suède en 2008.

Le débat public sur le projet de constitution européenne, soutenu par la soumission à un référendum de la ratification française, a joué un rôle majeur dans l'analyse du CSCE par rapport à l'UE. Dès décembre 2004, le CSCE décidait de s'engager pleinement dans la campagne contre celui-ci en animant au niveau belge, avec l'association ATTAC, une plate-forme appelant à son rejet (www.nonalaconstitutioneuropeenne.be). Le texte fondateur de cette plate-forme, publié dans notre revue, s'intitulait « *Dire non au traité constitutionnel pour construire une autre Europe !* » et indiquait notamment que « *Le projet pour l'Europe qu'on nous propose d'accepter est totalement organisé autour d'un principe unique : le marché, la généralisation de la concurrence. C'est cela*

qui autorise et organise l'attaque contre les services publics, contre les pensions, l'incitation à l'allongement de la durée du travail et sa flexibilisation, l'encouragement à la régression sociale dans chacun des pays de l'Union européenne. (...) Nous refusons que ce traité constitutionnel soit adopté en notre nom :

- parce qu'il entérine une vision ultra-libérale de l'économie et de l'avenir de l'Europe, fait du 'principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre et non faussée' le guide et la valeur suprême de l'action de l'Union européenne et interdit ainsi tout véritable débat futur sur ses orientations économiques et sociales ;
- parce qu'il enterre le projet d'une Europe sociale, notamment en interdisant toute restriction à la libre circulation des capitaux, en confirmant l'indépendance de la Banque centrale européenne, en soumettant toute harmonisation sociale et fiscale à la règle paralysante de l'unanimité, favorisant ainsi la régression sociale, le dumping et les délocalisations ;
- parce qu'il ne reconnaît pas les droits sociaux fondamentaux (droit au travail, droit aux revenus de remplacement, au minimum d'existence, au logement...) comme des droits effectifs dont l'Union européenne doit assurer le respect, mais comme de simples objectifs à atteindre. Il ne reconnaît pas non plus le droit de grève européen ;
- parce qu'il ne donne pas un cadre satisfaisant pour l'avenir des services publics et au contraire entérine l'offensive menée contre ceux-ci dans le cadre de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS), qui vise leur démantèlement ;
- parce qu'il inscrit l'Union européenne dans une étroite collaboration avec l'OTAN et l'engage dans une escalade des budgets militaires ; (...)

Dire 'Non au traité constitutionnel' n'est qu'un premier pas, un pas nécessaire qui va dans la bonne direction : celle de la construction d'une autre Europe, plus démocratique, sociale, pacifique, écologique et solidaire. ». (Journal du CSCE, n°47, janvier 2005).

Au-delà du seul débat sur la Constitution européenne, le CSCE a poursuivi, à un rythme plus soutenu, son travail d'analyse ou de diffusion d'analyses critiques sur les différentes politiques de l'UE. Un long article de 2006 décortiquait le processus de Lisbonne : « Flexibilisation de la main-d'œuvre, développement du travail temporaire et à temps partiel, chasse aux chômeurs, allongement de la carrière... Qui sait que ces politiques sont aujourd'hui orchestrées sur le continent européen à l'échelle de l'Union, à travers une stratégie intitulée processus de Lisbonne? » (ATTAC contre l'Europe de Lisbonne et de la compétitivité- Journal du CSCE, n° 55, septembre 2006). « Chaque année, cette Europe-là crée la pauvreté » titrions-nous en 2010, en précisant : « Cette Europe-là crée non seulement la pauvreté par tonnes, mais également la poudre aux yeux par kilos ». (Jean-Marie Coen, CSCE - Ensemble n° 67 – mars 2010). En 2011, Jean Flinker (ATTAC - Bruxelles) posait la question de « l'exit », à ce stade concernant l'Union économique et monétaire (euro) : « S'en sortir, sans sortir... ? » (...) Un spectre hante l'Europe : la sortie de l'Euro. Puisque aucune politique de gauche n'est possible avec la monnaie unique, faudra-t-il sortir de l'euro pour 's'en sortir' ». (Ensemble n°73, décembre 2011).

La critique de la réponse européenne à la crise économique et financière de 2008 n'a pas non plus été oubliée, Sarah Berwez (CADTM) indiquant dans nos colonnes que « le Mécanisme européen de stabilité (MES) ne constitue rien d'autre qu'un moyen supplémentaire d'assurer la dictature des marchés. » (Une Europe sourde aux revendications des peuples, Ensemble, n°75, juillet 2012). Tom Verdier (CSCE) analysait pour sa part la coordination européenne des politiques économiques comme un « instrument utilisé par l'Union européenne pour étendre ses compétences dans des domaines très sensibles de politiques économiques, dans le but de faire triompher une orientation de politique économique favorable au recul de l'État et à la flexibilité du marché du travail. » (Ensemble, n° 77 - décembre 2012).

En juin 2015, un dossier fouillé a été consacré à la mise sous tutelle de l'État Grec et aux politiques d'austérité et de pillage qui lui ont été imposées par l'UE, avec notamment des interviews de

Panagotis Sotiris (Antarsia), Giorgos Karatsioubanis (Syriza) et de Manolis Glezos (Syriza) (Denis Desbonnet, Arnaud Lismond-Mertes et Guéric Bosmans (CSCE), *La Grèce (et l'Europe) à la croisée des chemins*, Ensemble n° 87, juin 2015).

Dans une interview qu'il nous a accordée, publiée en septembre 2015, Paul Magnette nous déclarait quant à lui, ce qui constituait alors un scoop, qu'il considérait qu'il « *y aurait une gloire à être la petite Wallonie qui bloque le TTIP* ». Plus globalement, concernant les institutions européennes, il diagnostiquait qu'« *on a, à gauche, un déficit de réflexion sur les institutions. Jaurès déjà exhortait la gauche à avoir sa propre doctrine sur la démocratie parlementaire et sociale. Si elle n'a pas ça, si elle est obsédée uniquement par le contenu, elle va défendre ce contenu, mais dans un contexte qui lui est hostile.* » (Ensemble n°88, septembre 2015).

C'est la période où, justement, au niveau institutionnel, le débat intellectuel commence à s'ouvrir sur le « *leftxit* », c'est-à-dire la « *sortie de gauche* » de l'UE. Les velléités de P. Magnette de bloquer la ratification du CETA à partir d'un vote du Parlement Wallon, qui auraient été impensables cinq années plus tôt, ne peuvent elles-mêmes être comprises que dans ce contexte nouveau.

Pendant près de 20 ans nous avons constaté la façon dont le caractère néolibéral de l'UE s'accroissait constamment, s'imposait de façon toujours plus lourde aux Etats membres et aux citoyens ainsi que le refus de l'UE de prendre en compte les aspirations démocratiquement exprimées par les citoyens lorsqu'elles s'opposaient à ce projet (cf. l'adoption de l'essentiel du « *projet de constitution européenne* », rebaptisé « *traité de Lisbonne* » malgré le « *non* » exprimé par une majorité des citoyens français et des Pays-Bas). L'ouverture de ce débat sur la possibilité d'une sortie de l'UE fut donc un soulagement.

La note « *Les yeux qui s'ouvrent : non, une « autre Europe » n'est pas possible !* » publiée le 11 mai 2015 par Raoul-Marc Jennar sur son blog fut l'un des signes de ce basculement des termes du débat. Celui-ci y indiquait : « *Longtemps, j'ai adhéré au slogan 'une autre Europe est possible'. Longtemps, j'ai cru réalisables les réformes nécessaires pour remettre le projet d'union des peuples d'Europe sur les rails d'une véritable 'construction européenne'. Tous mes efforts ont donc été consacrés dans mes livres (en particulier dans 'Europe, la trahison des élites' [2004]) et mes articles, à démontrer que l'Union européenne n'est pas l'Europe promise ; ce qui, implicitement, pouvait signifier que l'Europe promise était possible dans le cadre de l'UE. (...)*

Puis vint la crise financière [de 2008] qui vit les responsables de cette crise protégés par les gouvernements et les victimes punies par des politiques d'austérité. Cette crise servit de prétexte à de nouvelles avancées du pouvoir totalitaire d'institutions échappant à tout réel contrôle démocratique : la Commission européenne, la Banque centrale européenne et la Cour de Justice de l'UE. Les traités ratifiés en 2012 (MES et TSCG) ont consacré de nouveaux et insupportables abandons de souveraineté. Des traités qui furent soutenus avec la même force par la droite et par la social-démocratie européennes, toutes deux résolument au service de la dictature des marchés. On ne réformait pas l'UE, on en aggravait les orientations les plus néfastes pour les peuples.

La confirmation de l'impossibilité de réformer l'UE est venue de la bouche même de M. Juncker, l'actuel président de la Commission européenne, un homme qui, pendant dix-huit ans à la tête du gouvernement de son pays, a favorisé l'évasion des capitaux et donc l'incivisme fiscal dans les autres Etats membres : 'il ne peut y avoir de choix démocratique contre les traités européens déjà ratifiés' (Le Figaro, 2 février 2015). Des propos scandaleux qui pourtant n'ont été dénoncés par aucun gouvernement, ni par le Parlement européen, ni par aucun parlement national. (...)

On ne peut plus s'illusionner sur la possibilité, dans le cadre de l'UE, de ses institutions et de son mode de fonctionnement, d'une autre union des peuples d'Europe. Cette possibilité n'existe pas. Depuis 1979, à chaque scrutin européen, le PS promet l'Europe sociale. Alors qu'il sait très bien que cette Europe sociale est impossible en vertu des traités européens et des arrêts de la Cour de Justice de l'UE. A preuve : non seulement elle n'existe pas, mais l'UE est l'instrument du patronat relayé par les gouvernements pour procéder au démantèlement des politiques sociales dans chaque Etat.

Puisqu'une union démocratique et solidaire des peuples d'Europe n'existe pas dans le cadre de l'UE, c'est ce cadre, qui fait obstacle, que l'on doit combattre. On ne sortira de cette dictature d'un mode nouveau qu'en dénonçant les traités européens et les arrêts de la Cour de Justice de l'UE. On ne mettra fin à l'oligarchie technocratique qui dicte aux peuples d'Europe les volontés patronales euro-américaines qu'en faisant disparaître la Commission européenne. On ne mettra pas fin aux politiques européennes sans supprimer les institutions qui les engendrent.

Appliqué à l'UE actuelle, le slogan, « une autre Europe est possible » est devenu un mensonge. C'est une tromperie, dont seuls profitent ceux qui bénéficient de l'UE telle qu'elle est : les firmes privées dont le profit toujours plus élevé est la seule motivation. Car ce slogan retarde toute contestation fondamentale de l'UE, de ses institutions et de ses politiques. » (2)

Dès mars 2016, un premier écho de l'ouverture de ce débat au sein de la gauche (en fait déjà présent, sous une autre forme, en 1992, au moment de l'adoption du traité de Maastricht, relatif à l'Union économique et monétaire, et plus globalement depuis le début de la construction européenne) est donné dans les pages de notre revue à travers une série d'articles. Tout d'abord « *L'euro péisme après l'expérience grecque* », qui indiquait : « *Un vieux monde disparaît en Europe; une nouvelle ère politique s'ouvre. L'expérience grecque relance le débat à gauche : l'euro et l'Union européenne sont-ils réformables, ou bien faut-il en sortir?* » (Arnaud Lismond-Mertes, CSCE, Ensemble n°90, mars 2016), mais aussi avec la contribution de Felipe Vankersbilck, « *Y a-t-il un espoir dans l'Union européenne? Ou en dehors ?* », qui s'interrogeait : « *Que deviennent nos espoirs de démocratie en Europe après le 'coup d'Etat' contre la Grèce? Le chemin vers cette Union européenne libérée de l'euro-libéralisme semble impossible à trouver. C'est vrai pour l'instant, surtout en raison de l'inexistence d'un mouvement social européen fort. (Nous ne pouvons ni croire, ni laisser croire que sortir de l'euro soit une condition suffisante à la restauration de la démocratie. Se libérer de la contrainte monétaire qui impose l'euro libéralisme est, par contre, une condition nécessaire. Mais est-ce que cela passe par une (improbable) transformation de la BCE et de l'euro ? Ou par un (difficile) retour à des monnaies nationales ? Ou encore par le développement de monnaies complémentaires, desserrant le garrot de l'euro contrôlé par une BCE privée mise au service des marchés ?* ». Réflexion poursuivie par celui-ci dans le numéro suivant : « *Une autre Europe est possible, qui ne sera pas nécessairement 'une autre UE' ; l'UE est eurolibérale comme un arbre est en bois : essentiellement. Ce n'est pas le cas de l'Europe : partout y survivent encore des traditions de justice sociale, de droit à l'action collective et de services publics forts ; partout y hante encore le spectre d'une double espérance : celle de la justice et de la démocratie.* » (Felipe Van Keirsbilck, Secrétaire général de la CNE, *Y a-t-il un espoir dans l'Union européenne ? Ou en dehors ?*, Ensemble n°90, mars 2016 et *Construction d'un contre-pouvoir européen : on laisse tomber ?*, Ensemble n°91, juin 2016).

Enfin, trois contributions ont tenté d'alimenter la réflexion sur l'une des dimensions essentielles de l'UE, sa « monnaie unique ». « *La zone euro est intenable* » nous a déclaré Henri Houben (économiste, Gresea), poursuivant « *Dans l'immédiat, je discerne trois scénarios possibles. Le premier est l'éclatement de l'Union européenne. Le second est celui du fédéralisme européen promu par Verhofstadt, en le 'keynésiant' pour que ça tienne. Et le troisième, sans doute pour l'instant le plus probable, est la reconfiguration de l'UE uniquement avec les pays les plus forts,*

comme semble le promouvoir le ministre des Finances allemand, Wolfgang Schäuble. » (Ensemble n°90, mars 2016). Cette interview a été suivie d'une analyse plus générale des termes du débat « *Euro : stop ou encore ?* ». Nous relevons à cet égard « *Pour Joseph Stiglitz, Prix Nobel d'économie, 'L'Euro menace l'avenir de l'Europe', et il faut envisager 'un divorce à l'amiable'. Pour le social-libéral Jacques Delors, il faut au contraire 'réparer, consolider, protéger l'acquis de l'euro'. »*. (Arnaud Lismond-Mertes, CSCE, Ensemble n°92, décembre 2016). Enfin, nous avons eu le grand plaisir de publier une interview d'Angelo Basile, économiste et Secrétaire général adjoint de la Centrale des Métallurgistes wallons FGWB, qui a récemment publié un livre sur l'euro et qui nous déclarait : « *Je pense effectivement que nous sommes arrivés à la fin d'un monde, celui des acquis qui avaient été arrachés dans nos pays à la fin de la Seconde Guerre mondiale : non seulement la démocratie économique et sociale, mais également la démocratie politique, celle qui donne aux citoyens une véritable possibilité de choix. Le modèle de société qui était celui des pays fondateurs de l'UE est en train de voler en éclat : les néolibéraux ont réussi à imposer leur vision pseudo-scientifique de l'économie et de la société, fondée sur la croyance aveugle dans les vertus du marché pour organiser la société. Il est temps que les forces de gauche se fassent davantage entendre, en défendant des projets plus consistants que ceux que l'on connaît aujourd'hui. Sans quoi, comme elle l'a déjà fait en France dans les bastions les plus populaires, l'extrême-droite récupérera l'électorat des laissés-pour-compte, qui ont notamment été produits par le fonctionnement de la zone euro que nous connaissons. »*. (Une vie après l'euro, Ensemble n°92, décembre 2016).

Cette étude s'inscrit dans le prolongement de vingt années d'analyse critique de l'UE et d'implication du CSCE par rapport aux enjeux européens. Quels sont aujourd'hui les termes du débat, à gauche par rapport à l'avenir de l'UE ? C'est ici l'occasion de l'examiner de façon plus approfondie que ce que ne permet la longueur des articles publiés dans notre revue.

2. UE : stop ou encore... un débat occulté.

Après la crise grecque et le Brexit, le débat commence à s'ouvrir à gauche. Si l'UE est antisociale et antidémocratique, faut-il en sortir ? C'est la position des partisans du « Leftxit », c'est-à-dire d'une sortie « de gauche » de l'UE. Ou bien faut-il la réformer ? C'est le point de vue ultra-dominant au sein de la sociale-démocratie européenne. Mais est-ce possible (dans un sens progressiste) et comment ? Ou bien faut-il viser la création d'une « Europe socialiste », comme le défend, aujourd'hui *mezzo voce*, le Parti du Travail de Belgique (PTB – PVDA) ? En Belgique, ce débat, déterminant notre avenir politique et social, est aujourd'hui présent dans la société, mais il reste encore largement occulté dans le champ du débat politique général.

Depuis l'adoption, en 1957, du Traité de Rome, à travers lequel six états créaient la Communauté économique européenne, les institutions européennes ont constamment élargi leurs compétences et le nombre de pays qui s'y rallient. Après la chute du Mur de Berlin et la réunification allemande de 1990, le développement de l'Union européenne (UE) en tant que cadre et processus « *créant une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe* » (Art 1^{er} du Traité sur l'Union européenne) été présenté comme un sorte de destin naturel pour les états européens, faisant l'objet d'un très large consensus politique, tant à droite qu'à gauche et même à l'extrême-gauche (3).

Aujourd'hui, une nouvelle ère politique semble cependant s'ouvrir sur ce sujet. Tant dans l'opinion publique que dans le débat intellectuel spécialisé, les certitudes quant à l'avenir de l'Union européenne vacillent. La « crise grecque », qui a culminé en juillet 2015 sur le plan politique, avec la capitulation face à l'UE du gouvernement de « gauche radicale » d'Alexis Tsipras (au mépris du mandat populaire donné par référendum) a largement contribué à alimenter le débat sur la nature de l'UE et de l'Euro dans les milieux politisés (4). Un an plus tard, en juin 2016, le résultat, favorable

au Brexit, du référendum sur l'appartenance du Royaume-Uni à l'Union européenne a rendu manifeste aux yeux de tous la rupture du consensus « *européiste* » (au sens de favorable à la construction d'une Europe fédérale intégrée).

Le débat politique sur ce sujet s'ouvre en France, notamment à travers l'idée de « Plan B » par rapport à l'UE avancée par Jean-Luc Mélenchon dans la campagne présidentielle (« *L'Europe, on la change ou on la quitte* ») (5). Toutefois, en particulier en Belgique, les médias de masse dominants et le débat politique général paraissent largement en décalage par rapport à l'opinion sur le principe même de l'appartenance à l'UE, ses bienfaits présumés, etc.

En effet, un récent sondage, mené dans dix pays de l'UE, donne une toute autre image de l'opinion des populations, beaucoup plus en rupture avec l'UE et beaucoup plus sceptique sur son avenir que ne le prétendent les médias. Pour s'en tenir aux seuls résultats qui concernent la Belgique, les mots les plus associés par les belges sondés à « *Union européenne* » sont « *crise économique* », pointés par 38 % d'entre eux, tandis que « *croissance économique* » n'est cité que par 9 % (6). 33 % des belges sondés se sentent « *en colère* » et 48 % « *pessimistes* » par rapport à l'UE, tandis que seulement 6 % se sentent « *contents* » et 14 % « *optimistes* » par rapport à celle-ci. 47 % se disent en désaccord avec l'idée que « *des personnes comme vous ont bénéficié de l'appartenance à l'Union européenne* », contre seulement 21 % qui se disent en accord avec cette affirmation. 44 % estiment que l'UE devrait rétrocéder une partie de ses compétences aux états membres, contre seulement 24 % qui estiment que l'UE devrait avoir plus de pouvoirs qu'elle n'en a aujourd'hui. Enfin, 59 % des belges sondés estiment que « *dans les dix prochaines années, d'autres états membres décideront de quitter l'UE* » tandis que seulement 15 % sont convaincus que cela ne se produira pas.

Au niveau du débat intellectuel, un ensemble de publications récentes, éditées pour la plupart en France mais aussi en Belgique, permet de baliser les termes du débat « *L'UE : stop ou encore ?* », même si elles n'ont jusqu'ici reçu à peu près aucun écho médiatique (7). Plusieurs positions se dégagent : celles des partisans d'une sortie de l'UE, celles des partisans d'un renforcement des compétences et des pouvoirs de l'UE (fédéralisme européen) et celles des partisans d'un relatif *statu quo*. Enfin, le PTB-PVDA, indique pour sa part avoir pour horizon la création d'une « *Europe socialiste* ».

3. Le Leftxit, la sortie de gauche de l'UE

Les partisans de « *gauche* » de la sortie de l'UE, comme Olivier Delorme (historien et romancier), Coralie Delaume (essayiste) et David Cayla (économiste « *atterré* ») mettent principalement en avant trois types de considérations pour étayer leur thèse. L'UE est intrinsèquement une construction néolibérale et plus précisément « *ordolibérale* » (variante allemande du néolibéralisme, qui met l'accent sur le rôle de l'état pour établir la libre concurrence) qui détruit l'économie européenne, les salaires et les acquis sociaux. L'UE est anti-démocratique et détruit les acquis démocratiques. L'UE n'est pas réformable. Selon eux, il n'y a pas « *d'Autre Europe* » sociale et démocratique possible, a fortiori sans rupture avec l'UE.

3.1. L'UE, une machine de guerre contre les travailleurs

Delorme résume sa vision du projet de société consubstantiel à l'Union européenne : « *ce qui est bon pour vous, ce n'est pas l'Etat social – auquel le capitalisme a dû se résigner après 1945, par peur de la 'contagion communiste' (...) - c'est ce qui est bon pour vous, c'est l'économie sociale de*

marché. C'est-à-dire la liquidation de toutes les entraves au marché qui, enfin libre, assurera à tous (...) une prospérité universelle et permanente » (8).

Pour saisir le sens de cette affirmation, il convient à la fois de comprendre la nature juridique de l'UE et d'examiner ses dispositions principales par rapport aux différents outils qui, au niveau national, ont constitué « l'Etat social / providence » dans les démocraties avancées de l'Europe occidentale d'après-guerre. C'est-à-dire une protection du droit de grève et de l'organisation collective des travailleurs, un droit social et du travail imposant aux employeurs des conditions protectrices pour les travailleurs (salaires, temps de travail maximum...), des assurances sociales obligatoires (soins de santé, pension, perte de travail...), une politique fiscale redistributive, des services publics offrant à tous l'accès à certains biens ou services (enseignement, soins de santé...), des entreprises publiques nationalisant tout ou partie de certains secteurs économiques (chemins de fer, poste, eau, énergie, banque...), une politique commerciale protectrice (tarifs douaniers) et une politique industrielle ambitieuse (planification...), une politique monétaire au service du développement économique national et permettant un financement de l'Etat par la Banque centrale, une politique budgétaire de l'Etat lui permettant de soutenir la demande par des dépenses publiques...

A rebours, l'objectif fondamental de l'UE est, selon les termes mêmes du Traité sur l'Union européenne adopté à Lisbonne en 2007, « *d'établir un marché intérieur* », (TFUE art 3) qui garanti « *que la concurrence n'est pas faussée* » (protocole annexe n° 27). Entendons donc que l'objectif de l'UE est de configurer l'ensemble de ses politiques et celles de ses états membres dans ce cadre : celui de la libre circulation européenne des personnes, des marchandises, des services et des capitaux... et donc d'une mise concurrence « *libre et non faussée* » où toute régulation publique, étant une entorse à ce principe, doit dès lors être soit interdite soit strictement limitée.

En examinant de près les traités fondateurs et le fonctionnement de l'UE (lire l'encadré « L'UE et son fonctionnement »), on constate que loin de former un cadre neutre de débat démocratique et de décision à l'échelle des 28 états, comme le fait de se doter d'un « Parlement européen » le laisse croire, il s'agit d'une construction juridique qui tend à faire du néolibéralisme un cadre qui s'impose aux états membres avec une force juridique supra-constitutionnelle et d'une façon inamovible, si ce n'est à travers la sortie de l'UE ou sa mise en crise.

Contrairement aux cadres constitutionnels démocratiques, qui organisent la possibilité pour les citoyens de choisir régulièrement, par leurs votes, les orientations de politique économique, monétaire et sociale, les traités européens (qui revendiquent une valeur juridique supérieure aux constitutions nationales) imposent et rendent indiscutables au sein de l'UE un certain nombre de choix de politique économique. Ainsi que l'explique, par exemple, Christophe Beaudouin dans sa récente thèse doctorale de droit : « (...) *Ce programme économique institué prend ainsi le parti du monétarisme (article 127 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) sur l'indépendance des banques centrales nationales et européenne et article 130 du TFUE sur l'objectif monétaire de lutte contre l'inflation). Il tranche également par avance en faveur d'un libre échange intégral (article 119 du TFUE garantissant une économie de marché ouverte où la concurrence est libre et le protocole 27 où la concurrence n'est pas faussée, l'article 106 du TFUE ouvrant à la concurrence les entreprises publiques ou de service public, l'article 107 du TFUE interdisant les aides d'Etat.) (...) L'ensemble des dispositions citées semblent s'opposer juridiquement à toute politique de 'relance keynésienne' via la consommation ou l'investissement : interdiction du déficit budgétaire, de toute intervention monétaire, de toute protection douanière, ou de toute aide sectorielle à l'économie. De même qu'est interdit le contrôle sur les mouvements de capitaux : le protocole n°4 protège la liberté des marchés financiers et les articles 26, 58, 60, 66, 63 celle des capitaux et des services financiers. (...) Le Conseil réunissant les états ou le Parlement européen peuvent bien se livrer à des heures de débats internes, ceux-ci ne peuvent porter, en*

définitive, que sur les modalités des objectifs précis définis par le Traité, non sur leur éventuelle réorientation. » (9).

A ce tableau, il convient notamment d'ajouter les mesures organisant l'austérité permanente contenues dans le « *Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire* » signé en 2012, qui s'applique à ce jour aux 25 états membres l'ayant ratifié. Celui-ci tend à interdire les déficits publics des états membres et à limiter strictement leur capacité d'endettement.

Il est également à noter que, dans un certain nombre de domaines, les traités excluent explicitement toute possibilité de réglementation européenne, comme par exemple en matière de rémunération (TFUE 153, alinéa 5), ou requièrent un accord unanime des 28 états membres qui rend la prise de décision quasi impossible (a fortiori dans un sens progressiste). C'est, par exemple, le cas en matière de sécurité sociale et de protection sociale des travailleurs, de défense collective des intérêts des travailleurs (TFUE 153, alinéa 2) ou encore concernant l'harmonisation des législations nationales relatives à la fiscalité indirecte (TFUE 113).

> L'UE et son fonctionnement

L'UE est une **construction juridique**, qui dans sa forme actuelle, trouve son fondement dans le *Traité sur l'Union européenne (TUE) (Maastricht, 1992)* et le *Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) (Lisbonne, 2007)*, qui sont à ce jour ratifiés par 28 états européens. Ils constituent (avec leurs annexes, protocoles et d'autres traités) le « **droit primaire** » de l'UE, qui ne peut être modifié qu'à l'unanimité des 28 états membres.

Ces traités créent une série d'institutions européennes (Conseil européen, Parlement européen, Commission européenne, Cour de justice européenne), qui elles-mêmes créent un « **droit dérivé** » (directives, règlements, décisions, arrêts de la Cour de Justice...), à cela s'ajoutent encore les accords internationaux conclus par l'UE (par exemple, les traités commerciaux). Tant le droit primaire européen que le droit dérivé ont été reconnus comme ayant une valeur juridique supérieure au droit national des Etats membres et s'appliquant (pour une large part) de façon directe au sein de ceux-ci.

Les traités fondateurs (TUE) et (TFUE) créent une série d'institutions, fixent leur rôle et leur fonctionnement : les états membres sont directement représentés à travers leurs gouvernements nationaux au sein du **Conseil de l'Union européenne**. Celui-ci peut se prononcer, selon les domaines envisagés, soit à la majorité simple (pondérée en fonction de l'importance de chacun des 28 états), soit à la majorité qualifiée, soit encore à l'unanimité.

Le **Parlement européen** est composé de députés directement élus pour cinq ans par les citoyens des différents états membres.

La **Commission européenne** est composée d'un commissaire européen par Etat membre. Ceux-ci sont proposés par le Conseil européen et approuvés par le Parlement européen. Elle joue à la fois un rôle d'exécution de la législation européenne et dispose du monopole de l'initiative législative. Elle dispose également de compétences propres, par exemple pour la négociation de traités commerciaux. Ses décisions peuvent être prises à la majorité simple de ses membres.

Dans les domaines où s'applique la **procédure législative ordinaire**, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne sont colégislateurs. C'est-à-dire qu'ils peuvent adopter

une disposition législative à condition : a) que celle-ci soit conforme au droit primaire de l'UE, b) que la Commission européenne ait déposé cette disposition législative, c) qu'il y ait au sein du Parlement européen et au sein du Conseil européen les majorités prévues qui adoptent cette proposition.

*La **Banque centrale européenne** (BCE) est composée des gouverneurs des banques centrales des dix-neuf pays membres de la zone euro et n'est soumise à aucun contrôle démocratique. Elle prend les décisions relatives à l'émission de la monnaie unique et ses statuts prévoient qu'elle poursuit essentiellement un objectif de lutte contre l'inflation (et non de plein emploi).*

*La **Cour de justice de l'Union européenne** (CJUE) interprète le droit de l'UE. Elle veille également à son application par et au sein des états membres. Il s'agit d'une institution qui n'est soumise à aucun contrôle démocratique et dont les arrêts contribuent à façonner le droit de l'UE, dans un sens généralement fédéraliste et favorable au libre marché.*

*A travers les traités fondateurs, les états membres transfèrent de façon **exclusive** un certain nombre de **compétences** à l'Union européenne (union douanière, politique commerciale commune, marché intérieur, la politique monétaire pour les Etats membres dont la monnaie est l'euro...). Les traités prévoient que dans d'autres domaines (agriculture, environnement, transports, énergie...), il y ait un **partage de l'exercice des compétences** entre l'UE et les états membres, dans ce cas ceux-ci ne peuvent exercer leur compétence que là où l'UE ne l'a pas fait.*

3.2. L'UE, une machine de guerre contre l'Etat social

A travers la construction de l'UE et de l'adoption des traités qui la constituent, les milieux financiers européens ont progressivement imposé à l'ensemble des états membres un cadre légal surplombant qui les contraint à démanteler l'Etat social d'après-guerre et organise la casse des salaires directs et indirects. Les différents instruments de politique macro-économique permettant d'organiser l'encadrement des marchés et la redistribution des richesses ont progressivement été retirés aux états et/ou été reconfigurés selon des paramètres néolibéraux / ordolibéraux. Les états ont perdu la maîtrise de leur politique commerciale, au profit d'une politique européenne intégrée libre échangiste, ils ont perdu la capacité de créer de grandes entreprises publiques (soumises aux règles de la libre concurrence) et de mener une véritable politique industrielle, ils ont perdu la maîtrise de leur monnaie nationale (pour la zone euro) et du contrôle de la circulation des capitaux au profit de la dictature monétariste des banquiers centraux européens, ils ont perdu la possibilité de mener une politique budgétaire (et donc de relancer par la demande la création d'emploi), enfin, leurs politiques sociales et fiscales nationales ont constamment été mises sous pression par le libre marché européen qui met les territoires et les citoyens européens dans une situation de concurrence exacerbée, leur imposant progressivement le moins disant social, salarial et fiscal. Un aperçu de l'organisation par l'UE du dumping social et fiscal est, par exemple, donné par Delaume et Cayla dans leur dernier livre (cf. ci-dessous, les encadrés sur le dumping social, salarial et fiscal). Dans ce contexte, il ne reste aux différents mandataires politiques qui acceptent ce cadre qu'à choisir entre une approche « *pédagogique* » vis-à-vis de leur électeurs (c.-à-d. à leur expliquer qu'il n'y pas d'alternative possible, qu'ils ne doivent compter que sur eux-mêmes), soit une relation fondée sur le mensonge (c.-à-d. à leur expliquer que l'UE deviendra sociale demain ou après-demain, à condition qu'ils veuillent bien leur confier leur voix lors des prochaines élections).

Delorme résume : « *La réalité, c'est qu'il ne peut y avoir d'Europe sociale parce que la 'construction européenne' n'a été que l'habit neuf – et l'Europe sociale le cache sexe – d'une idéologie libérale qui, après la crise de 1929 et la guerre mondiale que celle-ci avait engendrée,*

n'était plus présentable. La réalité est qu'il ne peut y avoir d'Europe sociale, parce que, dès l'origine, l'Europe n'a pas été conçue et construite autour de la coopération mais autour de la concurrence. La réalité, c'est qu'il ne peut y avoir d'Europe sociale avec une monnaie qui laisse le salaire comme seule variable d'ajustement de la compétitivité, entre les membres de cette zone et entre cette zone et l'extérieur. La réalité, c'est qu'il ne peut y avoir d'Europe sociale dans un contexte de libre-échange généralisé qui met en concurrence, à l'intérieur de l'UE, des travailleurs protégés et d'autres qui ne le sont pas, des travailleurs qui sont payés neuf fois moins que d'autres, une UE qui a laissé abaisser de façon irresponsable les protections douanières (elle est la zone la plus ouverte du monde), de sorte que les travailleurs protégés, encore payés avec des salaires décents, se trouvent en concurrence avec des quasi-esclaves. La réalité, c'est que l'Etat social construit dans le cadre national après 1945, en assurant à tous une sécurité minimale, en permettant une répartition des richesses la moins inégalitaire que l'homme ait jamais connu dans son histoire, a bien plus contribué à la paix que l'Europe, et que en détruisant l'Etat social, l'Europe installe aujourd'hui la guerre de tous contre tous » (10). Il s'agit d'un retour à la conception libérale de l'Etat, qui a dominé durant tout le XIXe siècle, selon laquelle le rôle de l'Etat et de la loi est uniquement, et en se gardant de toute autre intervention, d'organiser le respect par les individus des obligations qu'ils se créent mutuellement et librement par contrat, dans le cadre d'un libre marché (11).

> Dumping social et salarial

David Cayla et Coralie Delaume esquissent la façon dont l'UE organise la casse des salaires, notamment à travers ses dispositions relatives aux travailleurs « détachés : « La directive 96/71/CE adoptée le 16 décembre 1996 a prévu un cadre juridique pour permettre l'embauche d'une personne résidant dans un autre pays [de l'UE]. Formellement, cette personne n'est pas un migrant mais un travailleur temporaire, détaché de son pays. L'employeur doit le loger pendant la durée du contrat (quatre mois en moyenne) et le rémunérer aux conditions prévues sur son lieu de travail. Il doit en outre acquitter les cotisations sociales dans le pays d'origine du salarié, au taux en vigueur dans ce dernier. [...] En 2015, le coût horaire moyen de la main-d'œuvre variait de 4,10 euros en Bulgarie à 41,30 euros au Danemark. Un salarié roumain était payé 7 fois moins cher qu'un salarié français. Des salaires chinois, dirait-on. Sauf qu'en réalité, dans beaucoup de régions chinoises, les revenus sont désormais supérieurs à ce qu'ils sont en Roumanie ou en Bulgarie. Dès lors, pourquoi se compliquer la tâche en allant exploiter une main-d'œuvre taillable et corvéable à l'autre bout de la planète alors qu'on a tout ce qu'il faut ici, en Europe ? Et tant qu'on y est, pourquoi se fatiguer à aller produire en Roumanie quand il suffit de faire venir les Roumains jusqu'à soi ? Bien sûr, l'opération n'est légale que si les salariés concernés sont payés au niveau de rémunération du pays où on les emploie. Mais l'employeur gagne déjà le montant de la différence de cotisations entre son pays et la Roumanie, soit une partie significative du coût du travail. Il gagne de s'exonérer des conventions collectives qui ne sont pas applicables aux travailleurs détachés, et peut se dispenser de verser aux salariés certaines primes ou avantages en nature. Enfin, il peut en toute légalité ponctionner une partie du salaire versé pour les frais d'hébergement du travailleur. En France, par exemple, un salarié roumain payé au SMIC net, privé de tous les avantages que l'on doit aux salariés français et qui, en plus doit reverser 500 à 600 euros de frais d'hébergement à son patron, finit par devenir une opération très rentable. Ceci dit, pourquoi demeurer dans la stricte légalité quand il est si facile de la contourner : c'est l'autre particularité du détachement : il rend les contrôles de l'inspection du travail particulièrement difficiles. [...] On apprend par exemple que 69 % des salariés présents sur le chantier de construction du plus grand terminal méthanier d'Europe à Dunkerque sont originaires d'un autre pays de l'Union.

Parmi eux, des travailleurs roumains, payés 5 euros de l'heure et logés dans un camping sordide. Certains travaillent sur ce chantier depuis plusieurs années. (...) » (a)

> **Dumping fiscal**

Les mêmes auteurs détaillent la façon dont la totale liberté de circulation des biens, services et capitaux au sein de l'UE, conjuguée avec l'absence d'harmonisation fiscale, organise légalement l'évasion fiscale. Ils détaillent en particulier la façon dont le Luxembourg et l'Irlande, qui ont adopté un régime d'imposition minimal des sociétés, sont utilisés par les multinationales européennes pour éluder l'impôt sur les sociétés : « (...) imaginons une entreprise industrielle française qui produit des matelas made in France et qui souhaite échapper à l'impôt. Elle crée une filiale en Irlande et organise un montage, en accord avec le fisc local, pour que cette filiale ne paie qu'un impôt forfaitaire. Il lui faut à présent transférer ses profits vers l'Irlande. Pour cela, il suffit de vendre sa production de matelas à sa filiale à un prix qui couvre à peine ses coûts de production, mettons 200 euros l'unité. La société française ne fait donc aucun bénéfice tandis que l'irlandaise récupère un stock de matelas qu'elle pourra revendre en France à 400 euros l'unité, dégageant ainsi une marge défiscalisée de 200 euros pièce. Perte pour le fisc français : 33 % de 200 euros pour chaque matelas vendu. Notons que cette opération ne coûte rien en logistique puisque les matelas ne sont pas réellement déplacés en Irlande. Ils restent dans un entrepôt dans l'Hexagone et seront de toute façon vendus en France. Si les matelas n'ont pas bougé d'un millimètre, ils se retrouvent pourtant dans les statistiques commerciales des deux pays. (...) les marges de la société française disparaissent et l'unique employée de la filiale irlandaise aura officiellement généré plus de valeur ajoutée que l'ensemble des salariés de la société mère. (...) L'excédent commercial (biens et services) de l'Irlande affiche 81,2 milliards d'euros (31,7 % de son PIB) (...) ». Ainsi en 2015, l'Irlande aurait « exporté » 195,6 milliards d'euros de biens, soit 76,5 % du PIB irlandais : « Où se trouve le port de taille mondiale par lequel transiteraient les trois quarts du PIB irlandais ? (...) La petite Eire, et ses 4,6 millions d'âmes, est censée exporter presque autant que l'Espagne qui compte dix fois plus d'habitants. On se frotte les yeux. » (b)

(a) Delaume et Cayla (2017), p. 150 – 151.

(b) *ibid*, p.165 - 167

3.3. L'UE, une machine de guerre contre la démocratie

Tant pour Delorme que pour Delaume et Cayla, l'UE n'est pas seulement une page à tourner parce qu'elle est antisociale, mais aussi parce que son fonctionnement est totalement opposé à celui d'une démocratie représentative, parce qu'elle vide de leur substance les démocraties représentatives des états membres et parce qu'il s'agit d'une caractéristique inhérente à l'UE, qui ne peut être réformée. L'UE ne connaît pas un simple « déficit démocratique », qui pourrait être surmonté, mais elle est une organisation où la démocratie est impossible, issue du « *touillage improbable, dans un même chaudron, d'éléments caractéristiques de l'organisation internationale, de l'Etat fédéral et de l'empire* » (12). Au-delà de la dénonciation du cadre néolibéral /ordolibéral que les traités européens imposent avec une force légale supra-constitutionnelle (ainsi qu'il a déjà été expliqué plus haut), ces auteurs expliquent en quoi l'apparence de démocratie représentative donnée par le Parlement européen est « *une imposture* ». Ils rejoignent en cela l'analyse de la Cour constitutionnelle allemande (cf. l'encadré ci-dessous : « *Le Parlement européen n'est pas...* ») : il est mensonger de prétendre, comme le font les traités, que « *Le fonctionnement de l'UE est fondé sur la démocratie représentative* ». Un tel fonctionnement supposerait que les européens élisent de façon libre et

égalitaire leurs députés, qu'il y ait pour l'exercice du pouvoir une compétition transparente entre un gouvernement représentant la majorité d'entre eux et une opposition, et que sur cette base, enfin, la majorité puisse élaborer les lois ou les modifier selon la conception de l'intérêt général qu'elle incarne. Tout cela ne correspond en rien au mode de fonctionnement des institutions européennes organisé par les Traités. Ceux-ci orientent et limitent non seulement ce que Parlement européen peut décider, mais ils prévoient également que la participation du Parlement européen à l'élaboration de la législation européenne est partagée avec l'institution qui représente les états de l'UE (le Conseil de l'Union européenne) et la Commission européenne (institution mêlant pouvoirs exécutifs, judiciaires et législatifs désignée par le Conseil de l'UE).

La Commission disposant du monopole de l'initiative législative, les parlementaires européens ne peuvent déposer eux-mêmes de proposition d'acte législatif, mais seulement se prononcer sur les propositions que la Commission décide de leur soumettre. De même, les parlementaires, pas plus que les états membres ne peuvent amender les propositions législatives de la Commission sans l'accord de celle-ci... à moins de recueillir le soutien unanime des 28 états membres. La législation européenne élaborée selon la « procédure législative ordinaire » est donc le résultat de discussions opaques au sein de la Commission européenne, de délibérations opaques au sein du Conseil de l'UE et enfin de négociations, tout aussi opaques pour les électeurs, entre trois institutions : le Parlement européen, le Conseil de l'UE et la Commission européenne (13), le tout sous la pression de 20.000 à 30.000 lobbyistes situés à Bruxelles qui, pour le compte des multinationales, influencent les institutions européennes. Il s'ensuit qu'il n'y a pas de personnes ou de majorité identifiable et cohérente responsables des actes législatifs qui sont adoptés. Les actes législatifs sont issus non d'une majorité plébiscitée par les électeurs sur base d'un programme et à travers leurs votes mais de compromis ponctuels et opaques entre les trois institutions, appuyés par les trois grands groupes parlementaires européens : sociaux-chrétiens (PPE), sociaux-démocrates (S&D) et libéraux (ADLE). C. Beaudouin relève qu'au moment des votes législatifs au sein du Parlement européen cette « *hyper-majorité réunit plus des trois quarts des députés européens sur presque tout* » (14). A l'inverse, Delorme pointe que seule une minorité des citoyens participe encore aux scrutins européens : « *les citoyens ne s'y trompent plus. Le taux de participation aux élections à ce pseudo-parlement est tombé de 62 % en 1979 (la première élection au suffrage universel), à 42,6 % en 2014. Et encore le vote est-il obligatoire dans plusieurs états.* » (15).

> **« Le Parlement européen n'est pas l'organe de représentation d'un peuple européen souverain »**

Le Traité sur l'Union européenne stipule, en son article 10.1 que « Le fonctionnement de l'Union est fondé sur la démocratie représentative. ». Dans sa décision du 30 juin 2009, la Cour constitutionnelle allemande, saisie de demandes de contrôle de la constitutionnalité du traité de Lisbonne, explique pourquoi ces termes sont trompeurs et pourquoi le Parlement européen n'est pas « l'organe de représentation d'un peuple européen souverain ». Cela se marque notamment, indique la Cour de Karlsruhe, dans le fait qu'au sein du Parlement européen, la représentativité des élus dépende de leur nationalité et qu'il y ait, par exemple, qu'un parlementaire européen prévu pour 857.000 citoyens allemands tandis qu'il y a un parlementaire européen pour 83.000 électeurs luxembourgeois.

Le raisonnement de la Cour est le suivant : « (...) La règle démocratique fondamentale d'égalité du poids de chaque suffrage (« one man, one vote ») ne s'applique qu'au sein d'un peuple, mais non à l'égard d'un organe représentatif supranational qui, bien que la citoyenneté de l'Union soit désormais soulignée de manière particulière, demeure la représentation des peuples liés entre eux sur la base du traité. Même après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, il manque à l'Union européenne, examinée par rapport aux

exigences d'un Etat constitutionnel, un organe politique de décision constitué sur le fondement d'une élection au suffrage égal par tous les citoyens de l'Union et revêtu de la capacité de représentation unitaire de la volonté du peuple. De manière liée à ce premier manque, fait également défaut un système d'organisation du pouvoir dans lequel, d'une part, une volonté majoritaire européenne permet la formation d'un gouvernement légitimé par le résultat d'un scrutin libre et égal et, d'autre part, peut se développer une compétition réelle et transparente pour les citoyens entre un gouvernement et une opposition. Le Parlement européen n'est pas, même après la nouvelle rédaction de l'article 14 alinéa 2 TUE Lisbonne et contrairement à la prétention que la teneur de l'article 10 alinéa 1 TUE Lisbonne pourrait induire, l'organe de représentation d'un peuple européen souverain. Cela se reflète dans le fait que le Parlement est organisé sur le modèle d'une représentation des peuples, représentés par leurs contingents nationaux respectifs de députés, et non sur celui d'une représentation des citoyens de l'Union entendus comme formant une unité indifférenciée selon le principe du poids égal des voix des électeurs. (...) ». (a)

(a) Décision de la Cour constitutionnelle allemande sur le traité de Lisbonne (30 juin 2009), disponible sur www.cvce.eu

3.4. L'UE, un lieu de politiques sans vie politique

Ce constat d'altérité du fonctionnement de l'UE par rapport aux principes d'une démocratie représentative est également posé par des auteurs plus favorables à l'UE. Paul Magnette (qui n'est pas seulement l'ex Ministre-président wallon, mais aussi professeur de sciences politique et auteur d'une dizaine de livres dédiés à l'étude de l'Union européenne) pointe lui-aussi l'illisibilité de la politique européenne pour les citoyens : « *Pour comprendre la logique des décisions européennes, il ne suffit pas de connaître la couleur d'une majorité gouvernante, il faut mesurer les rivalités entre les vingt-huit gouvernements, les débats entre une centaine de partis rassemblés et une demi-douzaine de groupes, et les capacités de la Commission de former un compromis qui agrège ces intérêts fragmentés.* » (16). Celui-ci constate dès lors: « *L'Union (...) tend à produire une 'société civile' durablement dépolitisée. Parce qu'ils ne perçoivent que confusément les enjeux européens et la manière dont ils peuvent les infléchir, les citoyens européens ne suivent pas la 'vie politique européenne' et se disent, dans une plus large mesure que ce que l'on peut observer dans les états, incapables de formuler une opinion* » (17). Il ne s'agit pas d'un simple effet des institutions européennes, qu'un traité pourrait modifier : « *les acteurs collectifs – partis, syndicats, associations, groupes d'intérêts et médias – restent quant à eux confinés dans les frontières nationales. Entre les sphères de la décision de plus en plus européanisées et les lieux du débat, de la critique et de la délibération, encore essentiellement implantés dans les terreaux nationaux, le décalage s'est continûment accentué. Ceci explique que l'on ne parle encore qu'au futur d'un 'espace public européen'. Puisque les lieux de formation des opinions demeurent ancrés dans les états, les représentations collectives ne peuvent s'européaniser. L'union européenne est encore aujourd'hui le lieu de 'politiques sans vie politique'* » (18). M. Magnette ne peut que se rendre au constat qu'il n'y a pas plus de peuple européen qu'il n'y a d'espace public européen : au sein du Parlement européen « *chacun des membres des partis sait que, bien souvent, ses préférences sont mieux défendues par ses compatriotes appartenant à d'autres partis que par ses alliés politiques originaires d'autres pays* » (19). L'UE, conclut-il, « *n'est pas et ne sera pas une démocratie majoritaire. La réduction des choix politiques aux termes d'une alternative requerrait une mutilation des identités particulières que rien ne laisse présager. L'alternance exigerait une loyauté première à l'égard de l'Union dont on ne trouve pas d'indice* » (20).

Tant Delaume et Cayla que Delorme tirent les conséquences des constats posés. Il n'y a pas et ne peut y avoir de peuple européen, dès lors il ne peut y avoir de démocratie européenne : « *En régime*

européen, non seulement on ignore ce que disent les peuples lorsqu'ils ne donnent pas la réponse requise, mais la cogestion, le marchandage, la transaction, la compromission ont remplacé la politique – c'est à dire le choix entre des visions différentes de l'avenir. Il ne peut d'ailleurs en être autrement puisque les Européens ne forment pas un peuple : on ne peut pas leur proposer de choix politiques. Quel rapport en effet entre les catégories politiques, issues de leur histoire propre, d'un Suédois et d'un Grec, d'un Portugais et d'un Polonais ? » (21). Il y a, en outre, de tels obstacles à la création d'un « peuple européen », qui font qu'elle n'est pas envisageable. Non seulement il n'y a pas d'histoire commune, mais il n'y a pas de langue commune européenne partagée par l'ensemble de la population, il n'y a pas de véritable tissu politique, syndical et associatif à l'échelle de l'ensemble de l'Union (ceux-ci n'existent qu'à l'échelle nationale), qui se définit elle-même comme un espace de marché potentiellement indéfini (cf. la question de l'adhésion de la Turquie) et non comme un territoire fixé. Cette absence d'identité collective s'oppose non seulement à la création de mouvements sociaux ou politiques à l'échelle de l'UE, mais elle s'oppose également à ce que des choix entre des projets de société différents puissent être faits : « on peut presque avancer l'idée que si l'Europe tient encore, ce n'est pas en dépit mais au contraire en raison de son caractère non démocratique (...) que le débat devienne possible, que l'on politise les enjeux, que l'on prenne le risque d'une mise en minorité de la majorité austéritaire actuellement coalisée autour de l'Allemagne, et c'est l'explosion qui se produit, au même moment que la 'démocratisation'. » (22). Ces auteurs plaident dès lors pour une sortie de l'UE, qui permette de redonner, dans le cadre d'une souveraineté nationale retrouvée, sens et vigueur à la démocratie représentative et à l'Etat social, parallèlement avec la mise en place de nouvelles coopérations européennes entre états souverains (notamment sur le modèle qui a permis la création d'Airbus, de la filière spatiale, etc.). Les partisans d'une sortie « de gauche » de l'UE (qui ne prétendent pas qu'elle soit en elle-même la solution à tous les maux), sont loin de présenter des réponses à toutes les questions posées par son organisation. Ils ont néanmoins l'immense mérite d'ouvrir le débat sur la sortie possible ou nécessaire (selon l'appréciation de chacun) de l'UE.

4. Les partisans de « réformes » de l'UE

Mais quels points de vue et propositions les partisans de réformes de l'UE défendent-ils ? leurs propositions sont-elles pertinentes par rapport aux critiques de l'UE que nous avons présentées ? Le panorama dressé ci-dessous porte essentiellement sur les positions avancées par et au sein des partis politiques belges francophones.

4.1. Les « ouverts » contre les « fermés »

La vision de l'orientation souhaitable d'une réforme de l'UE développée dans l'ouvrage de Jean-Pascal Labille et alii, *Ceci n'est pas une crise* (2015) est emblématique de celle qui sous-tend les positions d'une large partie de l'establishment des partis politiques de gouvernement européens. Cette publication, qui se présente comme le manifeste d'une fondation du même nom (23), se signale à l'attention au regard de la liste de ses signataires, où l'on trouve notamment des hommes politiques belges de « haut niveau », issus des principaux partis : Jean-Pascal Labille (Secrétaire général de l'Union nationale des mutualités socialistes, ex-Ministre fédéral PS, Philippe-Busquin (ex-Président du PS et ex-Commissaire européen), Philippe Maystadt (ex-Ministre des finances, ex-Directeur de la Banque européenne d'investissement, CdH), Louis Michel (ex-Vice-Premier Ministre, Ex-Commissaire européen, MR), ainsi que Monica Frassoni, (Co-présidente du Parti vert européen, ex-députée européenne élue sur une liste Ecolo, ex-coprésidence du groupe Verts/ALE). Il est également signé par des personnalités de la « société civile » plus ou moins en vue et marquées politiquement : Grégor Chappelle (DG Actiris), Bruno Colmant (Economiste, ex-Directeur de cabinet de Didier Reynders), Eric De Beukelaer (ex-porte-parole des évêques de Belgique), Eric

Domb (fondateur et Président de Pairi Daiza, ex-Président de l'Union wallonne des entreprises), Jan Goossens (ex-directeur du KVS), Pierre Kroll (caricaturiste), Philippe Lallemand (CEO Ethias). Enfin, la fondation auquel ce livre sert de manifeste, annonce également qu'une série d'institutions en sont « partenaires » dont P&V assurances, la Fondation Roi Baudouin, Ethias, Pwc, Euro-Parking, Mithra pharmaceutical, Solidaris, Proximus, Sfp - fim, l'Institut André Cools... Quelles sont donc les thèses qui peuvent être signées par un aussi large panel et bénéficier d'un tel soutien ?

Les auteurs indiquent que : « *Ceci n'est pas une crise. Nous vivons, en effet, une prodigieuse mutation sociétale, nous sommes à une bifurcation historique* ». De quoi s'agit-il ? Ceux-ci précisent : « *Toute société est toujours régie par un conflit majeur entre deux acteurs qui sont en lutte par rapport à un enjeu (peuple / aristocratie, classe ouvrière / propriétaires des moyens de production, etc). Un des constats majeurs est qu'au sein de cette mutation sociétale, les acteurs qui étaient ceux du changement dans les sociétés que nous quittons semblent avoir tout simplement disparu. La classe ouvrière a perdu de sa force d'antan et n'est plus un acteur fondamental de l'histoire intervenant sur les grandes orientations du XXIe siècle. (...) chaque période a connu une fracture majeure – catholicisme versus laïcité, royauté versus république, socialisme versus libéralisme, etc – celle d'aujourd'hui se concentre clairement sur une opposition entre 'ouverture' et 'fermeture', au monde et aux autres. Concrètement, ce schéma de pensée peut être illustré par le tableau qui suit. Ouverture : Le monde, le cosmopolitisme, le métissage culturel, l'élite politique, médiatique, universaliste, l'Europe. Fermeture : La nation, le repli ethnico-régionaliste, le vrai peuple, pur, ancestral, le peuple d'en bas qui rejette les politiques, la sortie de l'euro / de l'Europe. Cette fracture traverse la gauche et la droite.* » (24) Les auteurs posent leur diagnostic : « *Rien ne sert de dénoncer et de faire des incantations à 'l'Europe sociale'. Si elle n'existe pas, c'est parce que les gouvernements nationaux n'ont pas voulu donner à l'Union européenne de véritables compétences en matière sociale.* » (25) et formulent leur vision d'avenir pour l'UE : « *l'Europe pourra devenir un 'fédéralisme de fédéralisme'. Chaque échelon aura sa zone de compétences. A l'échelon le plus proche du terrain, les attributions de la culture (des cultures) et de l'enseignement. A un niveau intermédiaire : les forces de l'ordre, la justice, etc A l'échelon le plus élevé, la définition des politiques financières, économiques, fiscales, celles de la politique étrangère et de la défense...* » (26) En guise de conclusion, ils indiquent qu'ils ont « *soif d'Europe* » et qu'il « *s'agit de (re)créer un désir d'appartenance à l'Europe, de fierté de ses valeurs, de ses projets* » (27). Entendons donc que, pour ces auteurs, il n'est pas nécessaire de procéder à une analyse approfondie de l'Union européenne, des traités qui la constituent, des politiques menées, etc. Le problème actuel des peuples européens tiendrait dans les souverainetés nationales, et la solution serait de doter les institutions de l'Union européenne de plus larges pouvoirs dans le domaine socio-économique et en matière de défense. Point ne serait, selon eux, nécessaire d'étayer leur position, puisque le fédéralisme européen serait en soi une valeur suprême, que son rejet « *par les extrêmes de tous bords* » serait un signe de repli xénophobe, et enfin que l'ensemble des familles politiques (qu'ils jugent) démocratiques se rejoignent pour soutenir ce projet (cf. encadré ci-dessous).

> **Un large soutien parlementaire à l'Europe néo-libérale**

19 mai 2005. Votes à la Chambre du projet de loi portant assentiment au Traité établissant une constitution pour l'Europe :

Adopté par 118 voix pour, 18 contre (extrême droite, Vlaams Belang) et 1 abstention (Zoé Génot).

10 avril 2008. Votes à la Chambre du projet de loi portant assentiment au Traité de Lisbonne modifiant le Traité sur l'Union européenne et le Traité instituant la Communauté :

Adopté par 116 voix pour, 18 contre (extrême droite, Vlaams Belang) et 7 Abstentions (Liste Dedecker, Zoé Génot, Wouter De Vriendt).

20 juin 2013. Votes à la Chambre du projet de loi portant assentiment au Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire

Adopté par 111 pour, 23 contre (extrême droite, Vlaams Belang, ECOLO, Groen) et 0 abstention.

23 avril 2015. Votes à la Chambre du Projet de loi portant assentiment à l'accord d'association entre l'Union européenne et l'Ukraine

Adopté par 102 pour, 17 contre (SPA, PTB, Vlaams Belang) et 19 abstention (PS, Muriel Gerkens).

> Composition politique du Parlement européen (2014 - 2019)

Les 751 sièges de députés se répartissent en :

PPE: 216 députés du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens : CDV, CdH, Les Républicains, Forza Italia...), 28,71 %

S&D : 190 députés de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen (PS, SPA, SPD, PD...), 25,16 %

ECR : 74 députés du groupe des Conservateurs et Réformistes européens (NVA, Conservateurs UK..) ; 9,85 %.

ALDE : 68 députés du groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (MR, VLD...) ; 9,05 %.

GUE : 52 députés de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique (Syriza, Podemos, FI, PCF Die Linke...) 6,92

Verts/EFA : 51 députés du groupe des Verts/Alliance libre européenne (Ecolo, Verts allemands...) ; 6,79 %.

EFDD : 45 députés du Groupe Europe de la liberté et de la démocratie directe (UKip, Mouvement 5 étoiles...), 5,59 %

ENL : 37 députés du groupe Europe des Nations et des Libertés (VB, FN...) ; 5,33 %.

NI : 18 députés non-inscrits dans un groupe ; 2,53 %.

4.2. Le consensus européiste au PE

Pour caricaturale qu'elle soit dans son expression, la vision globale développée par les auteurs de « Ceci n'est pas une crise » n'en est pas moins, avec des nuances, dominante dans l'establishment politique européen. Elle converge largement avec les propositions détaillées de réformes de l'Union

européenne qui sont formulées dans la résolution adoptée à ce sujet le 16 février 2017 par le Parlement européen (PE), sur proposition de Guy Verhofstadt (Président du groupe libéral au sein du PE – ALDE) (28), et qui s'inscrivent dans le prolongement des thèses présentés dans son dernier livre « *Le mal européen* » (2016), préfacé par Daniel Cohn-Bendit, Coprésident du groupe Verts/ALE au PE de 2002 à 2014).

Cette résolution sur « *les évolutions et adaptations possibles de la structure institutionnelle actuelle de l'Union européenne* » proposée par Guy Verhofstadt a été adoptée au Parlement européen avec le soutien des groupes démocrate chrétien (PPE), socialiste (S&D), libéral (ALDE) et vert (Greens/EFA) selon un vote qui a ramené 283 voix pour (45%), 269 voix contre (42%) et 83 abstentions (13%) (29).

Le plan pour l'évolution de l'Union européenne promu par Guy Verhofstadt et soutenu par une majorité (relative) des parlementaires européens propose d'avancer dans la direction d'un fédéralisme politique accru, en particulier dans domaine économique et sans remise en cause des orientations structurellement néolibérales / ordolibérales de l'UE.

Il s'agit d'abord de réaffirmer la reconnaissance de l'objectif fédéraliste d'«une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe» (*article 1er du traité UE*) (30). Pour avancer dans cette direction, il est proposé de diminuer le caractère inter-gouvernemental de l'UE au profit d'un approche fédérale intégrée. Ceci passerait notamment par l'abandon de la plupart des dispositions conditionnant l'adoption de mesures législatives ou de décisions européennes à des accords unanimes des États membres. Philippe Huberdeau (Conseiller des Affaires étrangères et Administrateur à la Commission européenne) explicite dans son dernier livre l'enjeu de ce transfert de souveraineté : « *l'approbation unanime des gouvernements et des parlements des Vingt-Huits peut aboutir à un paradoxe démocratique, i.e. la capture de la décision par une infime minorité de la population européenne. [...] En 2016, le processus de conclusion de l'accord économique global entre l'UE et le Canada a failli être bloqué par la seule opposition du gouvernement de la Région wallonne soumis à la pression du Parti du Travail de Belgique d'extrême gauche. Dans [cet] exemple, la gouvernance européenne s'avère un parfait cas d'application du phénomène selon lequel une 'minorité intolérante' peut imposer sa volonté à la majorité, autrement dit, une 'dictature des minorités'* » (31).

4.3. Un gouvernement économique européen

La résolution explicite également la façon dont la majorité des députés qui l'ont soutenue conçoit les nouveaux pouvoirs confiés à l'UE et leur organisation. Il faudrait que : « *la Commission devienne un véritable gouvernement, responsable devant le Parlement et en mesure de définir et d'appliquer les politiques budgétaire et macroéconomique communes dont la zone euro a besoin, et soit dotée d'un Trésor et d'un budget à la hauteur des missions qui lui sont attribuées* » (30). Tout en demandant « *l'intégration du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire (le «pacte budgétaire») dans le cadre juridique de l'Union et l'introduction du Mécanisme européen de stabilité et du Fonds de résolution unique dans le droit de l'Union* » (33). La résolution demande en sus « *d'adopter un 'code de convergence' (...) fixant des objectifs de convergence (par exemple en matière de fiscalité, de marché du travail, d'investissements, de productivité, de cohésion sociale, ainsi que de capacités publiques dans les domaines de l'administration et de la bonne gouvernance)* » et « *insiste sur le fait que, dans le cadre de cette gouvernance économique, le respect du code de convergence devrait conditionner la participation pleine et entière à la capacité budgétaire de la zone euro* » (34).

Dans le livre qu'il a publié quelques mois avant, Guy Verhostadt détaille la façon dont il conçoit ce « *gouvernement de la zone euro* » ainsi que le « *code de convergence* » que celui-ci devrait faire appliquer : le « *code formulerait des objectifs de politique économique et énoncerait les critères auxquels les Etats membres doivent satisfaire dans tous les domaines politiques essentiels à la compétitivité de l'économie et à la santé de l'euro, à savoir le marché de l'emploi, la fiscalité, le régime des retraites, l'innovation et la recherche scientifique.* » (35) Par exemple, ce code « *stipulerait les conditions auxquelles les régimes de retraites de chaque Etat membre devraient satisfaire, afin d'éviter de nouveaux déséquilibres et la nécessité qu'un pays doive venir en soutien à un autre.* ». Verhofstadt poursuit : « *il est évident qu'en Europe, certains régimes correspondent aisément à ces critères, tandis que d'autres ont encore bien des réformes à faire. La comparaison des régimes des retraites allemands et néerlandais est éclairante à ce sujet. Le système néerlandais repose largement sur une capitalisation collective, contrairement au régime allemand, qui fonctionne sur le principe de la répartition. Par conséquent, les Néerlandais sont en mesure de verser des pensions plus élevées même à un âge plus précoce et de conserver un système financièrement et démographiquement sain. Le code de convergence aura pour but de faire converger le système allemand vers le néerlandais, et non l'inverse.* » (36). Le chef de file des libéraux au parlement européen indique déjà le type de sanctions qu'il prévoit en cas de non respect de ce code : « *Seuls les pays respectant les critères du code pourraient accéder au régime des euro-obligations. Ceux qui enfreignent le code ne seraient pas à proprement sanctionnés. Mais ceux qui le respectent bénéficieraient d'une charge d'intérêt inférieure* » (37). Il s'agirait donc de renforcer le cadrage économique néo-libéral / ordo-libéral réalisé au niveau de l'UE, avec des menaces européennes de fermeture du crédit et de mise en banqueroute des systèmes financiers des Etats-membres en cas de refus par ceux-ci de l'application des réformes économiques imposées, selon un modèle qui a notamment été expérimenté en Grèce.

4.4. Une armée européenne

Un autre axe important du projet de réforme de l'UE porté par Guy Verhofstadt est créer une politique de défense et une armée européenne susceptible d'être engagée militairement au nom et sur décision de l'UE. La résolution du parlement dispose à cet égard « *que la politique de défense de l'Union européenne devrait être renforcée (...) en permettant à l'Union d'agir de manière autonome dans des opérations à l'étranger, principalement en vue de stabiliser son voisinage* » (38). Celui-ci précise à cet égard que « *la discorde provoquée par l'invasion américaine en Irak et l'irrésolution mortelle de l'Europe concernant les provocations russes en Ukraine m'ont appris que nous ne jouerons jamais un rôle géopolitique significatif si nous ne réussissons pas à mettre en place rapidement une communauté européenne de défense* » (39) et qu'il estime que « *ce que nous faisons pour la côte somalienne [Ndlr : c-à-d le déploiement de forces militaires européennes (Eunavfor) pour lutter contre la piraterie], nous devons le faire au Mali, en Libye, en Syrie et en Ukraine* » (40).

4.5. Un droit d'initiative législative du PE

La résolution entend par ailleurs renforcer l'apparence démocratique de l'UE et de son « *parlement* ». Elle propose, par exemple, que « *les deux chambres de la branche législative de l'Union, à savoir le Conseil et en particulier le Parlement, en tant que seule institution directement élue par les citoyens, obtiennent le droit d'initiative législative, sans préjudice de la prérogative législative de base de la Commission* » (41) ou encore que les « *partis politiques européens* » puissent présenter « *leur candidat chef de file au poste de président de l'exécutif européen* » en tant que « *candidats officiels dans tous les États membres* » (42).

Notons donc, qu'à certaines conditions, des parlementaires pourraient être autorisés à déposer une proposition législative... mais toutefois « *sans préjudice de la prérogative législative de base de la Commission* ». Huberdeau donne une interprétation de ce que signifie cette réserve relative au maintien du monopole législatif de la Commission : « *afin de préserver la place de la Commission dans le triangle institutionnel, seules les propositions d'actes législatifs du PE ayant l'approbation de celle-ci pourraient être adoptées par le Conseil à une majorité qualifiée* » (43). Les parlementaires européens gagneraient dès lors le droit de déposer des actes législatifs sans l'aval préalable de la Commission... mais ceux-ci ne pourraient être validés que moyennant l'approbation de la Commission ou celle de l'unanimité des Etats-membres. Plus globalement, Vauchez, Piketty et alii, qui imaginent quant à eux la création d'un « *Parlement de la zone euro* » relèvent que « *pour éviter un Parlement croupion qui soit placé devant le fait accompli ou qui se contente d'être une chambre d'enregistrement de diagnostics posés et de décisions prises ailleurs, il faut donner à cette Assemblée la capacité de participer pleinement au pilotage de la zone euro. Cela suppose qu'elle puisse peser effectivement sur l'agenda politique : en coproduisant l'ordre du jour des Sommets de la zone euro et le programme semestriel de travail de l'Eurogroupe (...)* » (44). On constate que, malgré le fait que le PE ait été, depuis sa constitution en 1979, un fidèle auxiliaire « *démocratique* » des politiques anti-sociales et anti-démocratiques de l'UE, on ne trouve dans la résolution présentée par Verhofstadt aucune trace d'une volonté de lui permettre d'exercer un rôle de direction politique autre que symbolique.

Enfin, par cette résolution, le PE a émis le vœux qu'à l'avenir les traités européens puissent être modifiés sans l'aval de l'ensemble des gouvernements, parlements ou peuples des pays membres. Il se dit convaincu que « *la procédure actuelle de ratification des traités est trop rigide pour convenir à une structure supranationale comme l'Union européenne* » et « *propose de permettre l'entrée en vigueur des modifications apportées aux traités après un référendum paneuropéen ou après ratification par une majorité qualifiée de quatre cinquièmes des États membres, une fois obtenue l'approbation du Parlement européen* » (45). Les réformes de l'UE seraient apparemment à ce point profitables pour les peuples des États-membres qu'elle devraient, au besoin, leur être imposées contre la volonté qu'ils expriment par référendum ou qu'expriment leur parlement ou leur gouvernement !

4.6. Un soutien parlementaire européen majoritaire mais mitigé

L'adoption de cette résolution au PE ne doit ni être prise à la légère ni surestimée dans sa portée. En effet, l'examen détaillé des votes (cf. encadré ci-dessous : « *Résolution du Parlement européen du 16 février 2017...* ») révèle qu'elle ne dispose que du soutien d'une majorité relative très courte des députés présents. En outre, elle n'est pas soutenue par une majorité des députés du premier groupe parlementaire (les « *démocrates-chrétiens* » du PPE) et n'est soutenue que par deux tiers des députés du groupe « *socialiste et démocrate* ». La répartition nationale des votes révèle qu'elle est massivement rejetée notamment par les députés des Pays-bas, du Danemark et de la Suède, tandis que le soutien est à peine majoritaire parmi les députés des deuxième (France) et troisième (Italie) économies de la zone euro. Ce vote favorable au parlement européen ne signifie nullement qu'il existe un peuple européen qui adhère à ce projet, ni même qu'il y ait une convergence suffisante d'adhésions populaires dans les pays-membres pour qu'il puisse être mis en œuvre. 99 % de la population européenne ignore l'adoption de cette résolution et aucun véritable débat public n'a eu lieu à ce sujet au sein des populations. Le débat parlementaire en séance plénière, groupé avec la discussion de deux résolutions parallèles, a tenu moins de trois heures et n'a donné lieu à aucune véritable discussion en séance. Le citoyen européen intéressé ne pourra par ailleurs pas consulter un compte-rendu intégral de ce débat parlementaire entièrement dans sa langue, mais seulement un compte-rendu rédigé dans les 24 langues de l'UE, selon les origines des différents députés qui se sont succédés à tribune, seule la vidéo de la séance parlementaire offre une traduction du débat (46).

Jean-Luc Mélenchon (FI), note à propos du PE, où il siégeait à ce moment, que «*le Parlement européen vote sur un nombre impressionnant de textes européens, rapports, résolutions. Il les vote à la chaîne plus qu'il ne les discute vraiment*». En particulier concernant cette résolution, il indique que «*l'UE court à sa perte et elle choisit de le faire tête baissée. Ce rapport veut jeter les bases d'un nouveau Traité. Sur le plan institutionnel, le fédéralisme du Traité constitutionnel de 2005 n'en est qu'une pâle esquisse. (...) Sur le fond politique, c'est les 'règles d'or' (TSCG, 2 pack etc) adoptées ces dernières années que le rapport veut ici graver dans le marbre des Traités. Dans un grand 'code de convergence' pour tous. Et réformes structurelles pour tous. (...). Je vote contre cette intégration forcée qui veut juguler encore davantage nos démocraties, l'intérêt des peuples et de nos économies au profit de mythes libéraux absurdes.* » (47). La Commission européenne est apparemment loin de considérer ce vote du PE comme un projet à discuter par priorité et a pour sa part multiplié ces derniers mois l'élaboration de projets de réformes de l'UE et de ses institutions, rendant ainsi ce débat encore moins lisible pour les citoyens. Ceux-ci ont notamment été formulés en mars 2017 dans son «*Livre Blanc sur l'avenir de l'Europe* » qui présente ses «*réflexions et scénarios pour l'EU-27 à l'horizon 2025* » (48), dont la publication a été suivie d'un fatras de «*documents de réflexion* » : «*sur la dimension sociale de l'Europe* », «*sur la maîtrise de la mondialisation* », «*sur l'approfondissement de l'Union économique et monétaire* », «*sur l'avenir de la défense européenne* », «*sur l'avenir des finances de l'UE* »... Ce livre blanc lui-même examine cinq scénarios d'avenir pour l'UE : «*s'inscrire dans la continuité* », «*rien d'autre que le marché unique* », «*ceux qui veulent plus font plus* », «*faire moins mais de façon plus efficace* » et «*faire beaucoup plus ensemble* ». Discuter dans le détail les considérations jargonantes contenues dans ce livre et ces documents de la Commission européenne serait fastidieux. Celui qui en prendra le temps constatera qu'aucun des scénarios proposés ne propose, que du contraire, de remettre en cause le caractère structurellement néolibéral / ordolibéral de l'Union européenne.

> Résolution du Parlement européen du 16 février 2017 sur les évolutions et adaptations possibles de la structure institutionnelle actuelle de l'Union européenne

Résultat global du vote de la résolution :

<i>Pour</i> :	283	(45%)
<i>Contre</i> :	269	(42%)
<i>Abstentions</i> :	83	(13%)

Résultat par groupe politique :

	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
<i>PPE</i>	88	56	41
<i>S&D</i>	111	30	32
<i>ECR</i>	0	59	2
<i>ALDE/ADLE</i>	46	11	4
<i>GUE-NGL</i>	0	42	1
<i>Verts/EFA</i>	37	3	3
<i>EFDD</i>	0	19	0
<i>ENL</i>	0	36	0
<i>NI</i>	1	13	0

Résultat par pays (extrait)

<i>Allemagne</i>	51	19	11
------------------	----	----	----

Belgique	11	5	3
Danemark	2	8	1
Espagne	37	9	0
France	32	31	3
Italie	26	23	10
Luxembourg	6	0	0
Pays-Bas	6	15	0
Suède	2	12	4

Résultat par groupe politique pour le Belgique

11 pour :	CD&V, VLD, MR, CdH, Ecolo, Groen.
5 contre :	NVA, VB
3 Abstentions :	PS

4.7. L'Europe sociale de Di Rupo

Il est significatif, par contre, de relever que les trois députés européens du Parti socialiste qui ont participé au vote de la résolution présentée par G. Verhofstadt (c-à-d Hugues Bayet, Marc Tarabella et Maria Arena) n'ont pas suivi la consigne de vote favorable donnée par leur groupe parlementaire européen, mais se sont abstenus. C'est qu'en effet, si certaines dispositions de cette résolution rejoignent les propositions relatives à l'UE présentées par le Président du PS dans son récent livre programmatique (49) (comme par exemple le fait de « conférer un pouvoir d'initiative » législative au Parlement européen ou l'élection directe du Président de la Commission), sur d'autres points les propositions d'Elio Di Rupo s'opposent ou s'écartent de celles adoptées par le Parlement européen. Celui-ci propose ainsi d'avancer « vers une Europe plus intégrée avec un nombre restreint de pays », rassemblant « les pays qui partagent notre vision d'une Europe sociale, d'une Europe de l'intérêt général, d'une Europe des citoyens. » (50) ou encore d'adopter « un protocole social, tel que demandé par la Confédération européenne des syndicats (CES) » qui devrait être « joint aux traités pour réaffirmer une fois pour toutes que les droits sociaux fondamentaux prévalent sur les libertés économiques et qu'ils doivent être respectés » (51). Il est remarquable de noter que ces vagues idées relatives à une Union européenne plus sociale, quitte à être plus restreinte dans son extension, ne sont pas vraiment neuves pour le parti d'Elio Di Rupo. Le « projet du PS » rédigé en 2003 indiquait déjà qu'il entendait « se battre » pour « renforcer les objectifs sociaux de l'intégration européenne pour qu'ils incluent notamment de hauts niveaux de protection sociale, et de santé publique, le relèvement des niveaux de vie (...) » (52) ou encore que « si d'aventure la réforme de l'Union s'avérait un échec, le PS considère qu'une Europe à deux vitesses est envisageable » (53). Quatorze années plus tard, après que son parti ait entre temps pleinement soutenu le projet néolibéral de Constitution européenne (cf. l'encadré plus haut « Un large soutien parlementaire à l'Europe néo-libérale ») ainsi que, avec plus ou moins d'enthousiasme, la mise en place d'un carcan austéritaire européen sur les finances publiques des États membres, le lecteur du dernier livre d'Elio Di Rupo chercherait en vain sous sa plume la moindre réflexion critique sur son positionnement européen. Il s'agit toujours de promettre pour demain une Europe sociale tout en construisant dans les faits une Europe anti-sociale, sans jamais faire le bilan de l'action politique menée ni, a fortiori, indiquer les raisons pour lesquelles les promesses fallacieuses d'hier seraient tenues demain. L'auteur rend pourtant lucidement compte de son expérience concrète des institutions de l'UE lorsqu'il était Premier Ministre, ainsi que de la brutalité néo-libérale incomparable de celles-ci et de son impuissance à infléchir leur politique en un sens progressiste : « Ce qui m'a le plus marqué, quand je me suis assis pour la première fois en tant que Premier ministre à la table du conseil européen, le 8 décembre 2011, c'est la soif d'austérité qui régnait parmi mes collègues et les représentants des institutions européennes. Selon eux, il fallait à tout

prix corseter les États membres. Les contraindre au sacrifice. (...) Dès ma première participation à un Sommet européen, j'ai compris que je ferais face à un bloc idéologique d'une hostilité et d'une brutalité que je n'avais jamais rencontrée auparavant. J'ai tenté de corriger les dérives [ndlr : du Traité européen, qui impose une gouvernance budgétaire austéritaire] et d'atténuer certaines contraintes. Mes collègues européens s'y sont opposés.» (54). Force est de constater que le Président du PS est apparemment incapable de tirer des conclusions et un enseignement de ses propres expériences.

A l'image des gains à la loterie, la promesse de l'avènement d'une « Europe sociale » est réitérée aux citoyens européens avec la même régularité qu'elle est déçue. Le dernier épisode en est la « proclamation d'un socle européen de droits sociaux » qui est intervenue lors du sommet du 17 novembre 2017. En effet, à l'examen du texte proclamé (55) on ne peut que constater qu'il est l'inverse de ce qu'il prétend. Non seulement il ne contient aucun droits, étant dépourvu de toute portée juridique, mais il présente des revendications patronales (flexibilité, adaptabilité...) comme des droits des travailleurs. En matière de chômage, par exemple, il indique que les allocations devraient être basses ("*Ces prestations ne doivent pas avoir un effet dissuasif pour un retour rapide à l'emploi.*") et d'une durée limitée (« *une durée raisonnable, en fonction de leurs cotisations* »)... Tout cela au nom du progrès social européen... Jean-Luc Mélenchon (FI) note à cet égard : «*Europe sociale : la farce continue (...) ce bout de papier est en-deçà des droits garantis par la charte sociale du Conseil de l'Europe ou par les Constitutions nationales. (...) Si ce texte devait servir de support à de nouvelles politiques européennes, cela constituerait donc un recul de plus pour les peuples européens.*» (56).

5. Paul Magnette : désintégration politique et réveil civique

Au sein du PS, les analyses de Paul Magnette, qui est non seulement un homme politique actif mais aussi un politologue spécialisé sur l'UE, méritent une attention particulière. Rompant avec les promesses démagogiques, il admet que la réalisation d'une Europe fédérale et sociale, a fortiori à 27 ou 28 pays-membres est leurre. Il indique ainsi que « *l'Union n'est pas et n'a pas vocation à devenir un Etat* », et que « *la diversité des sociétés qui la composent est telle qu'il est illusoire d'envisager la formation d'un 'peuple' européen. Les citoyens se définissent principalement par leur identité nationale, et l'union n'a ni l'ambition ni les moyens de former une nation qui les englobe. (...) Le gouvernement majoritaire et l'alternance, règles d'or du régime parlementaire, supposent que les acteurs et les citoyens acceptent d'être minorisés ou relégués dans l'opposition ; ce qui requiert un sentiment de communauté plus fort que les divisions politiques. Dans le régime actuel de l'union, les règles qui protègent et consolident l'identité des États s'opposent à cette évolution vers le règne de la majorité et obligent à chercher une autre forme de structuration politique.* » (57). Il poursuit, concernant l'idée d'Europe sociale : « *L'Europe n'est pas, et ne peut pas être, un État providence. Son maigre budget l'empêche de conduire de véritables politiques de redistribution (...) L'attachement viscéral de ses États à leurs prérogatives fiscales ainsi qu'aux philosophies de l'économie et de la solidarité qu'elles incarnent, rend impossible, pour l'avenir prévisible, la mise en place de mécanismes de solidarité au-delà des frontières. (...) Former un État providence européen n'équivaudrait pas à créer de telles politiques, mais à les déplacer. Or chacun des régimes fiscaux et de sécurité sociale résume une certaine conception de l'égalité, profondément enracinée dans le substrat des nations. Harmoniser ces règles ou déplacer les lieux de la redistribution des richesses vers l'Europe supposerait une convergence des idéologies sociales des nations qui demeure hautement improbable.* » (58).

Paul Magnette est également un des rares responsables politique d'un parti de gouvernement prêt à porter un regard lucide sur certaines fautes de son courant politique et sur l'avenir probable de l'UE : « *qui croit encore en l'Europe aujourd'hui? Moi qui suis un fédéraliste meurtri et un peu*

désespéré, quand je parle à des étudiants, l'Europe ne représente plus rien pour eux. Par contre elle représente pour tous les perdants de la mondialisation, la cause de tous les problèmes. Donc elle est en train de se désintégrer. Les gens ne le voient pas encore, mais c'est comme un feu de cheminée: ça a pris, c'est invisible, mais à un moment donné, on le verra. Et le Brexit en est le premier symbole. (...) On va aux devants d'une désintégration politique, des pays qui vont devenir ingouvernables, gouvernés par des dingues comme les États-Unis aujourd'hui. Et il y aura des mobilisations civiques massives. Je crois que l'Europe n'échappera pas à une forme de grande désintégration politique, un réveil de la société civile, et l'apparition d'une nouvelle génération politique qui sera plus en phase avec la société civile. » (59). La responsabilité de cette désintégration devant, selon lui, être recherchée non seulement dans la conception de la zone euro (traité de Maastricht, 1992) mais également dans la gouvernance économique et budgétaire austéritaire (Six Pack, 2011) mise en place après la crise de 2008, l'une et l'autre avec le soutien des « socialistes » européens : « il y a une responsabilité énorme dans le tournant libéral-conservateur. Sans faire tout remonter à Maastricht, le Six Pack, c'est la mort de l'Europe. » (60).

L'éclatement politique de l'UE étant dès lors selon lui de l'ordre du probable, voir du souhaitable : « J'imagine bien le Brexit être suivi par un Polxit, un Hongxit, un Roumaxit, un Bulgxit (...) ces pays sortiraient de l'Union et noueraient des accords commerciaux ou de partenariat. (...) Ça permettrait d'arrêter un peu la concurrence interne: on se retrouve alors avec des pays beaucoup plus proches en termes de niveau de PIB et de modèle socio-économique. » (61).

6. Le CETA comme révélateur

En 2016, le Gouvernement wallon que présidait Paul Magnette a envisagé de bloquer l'adoption de l'imbuvable traité de libre échange avec la Canada (CETA), au point d'empêcher, le temps d'une semaine, sa ratification par un sommet européen. Si son appréciation de l'importance des avancées obtenues par le gouvernement wallon grâce à sa résistance est discutable, il est toutefois remarquable que, dans le livre qu'il y consacre, Paul Magnette ne fasse pas mystère de l'isolement auquel il s'est trouvé confronté au niveau européen au sein de sa propre famille politique socialiste, largement convertie au social-libéralisme : « Les pressions ne venaient pas seulement de la droite, elles s'exerçaient aussi au sein de la social-démocratie européenne et s'adressaient, cette fois, directement au président du PS, Elio Di Rupo. Tout au long du week-end [précédent l'adoption prévue du traité, en octobre 2016], les chefs d'État et de gouvernement sociaux-démocrates européens lui ont fait savoir combien ils désapprouvaient l'attitude de la Wallonie et lui demandaient de remettre en cause le Ministre-Président récalcitrant qui refuse d'entonner avec eux un vibrant hommage au CETA. (...) Nos collègues socialistes ont même été jusqu'à écrire une lettre ouverte à Elio Di Rupo, l'invitant à se réjouir avec eux des vertus du CETA. » (62). Non seulement les institutions de l'UE et les traités qui les constituent rendent impossible leur transformation en un sens qui permette de préserver l'État social, non seulement il n'existe ni peuple européen ou espace public européen qui permettent d'articuler des solidarités et leur gestion démocratique à l'échelle de l'UE, mais encore il n'existe à ce stade ni les mouvements sociaux ni les forces politiques voulant le porter au niveau européen...

7. Le PTB, entre la « désobéissance réglementaire » et « l'Union européenne socialiste »

Qu'en est-il du positionnement par rapport à l'UE, et à ses réformes éventuelles, du parti de gauche radicale émergent actuellement en Belgique, le Parti du Travail (PTB-PVDA) ? Elle ne se réduit ni à celles des partisans d'une sortie de l'UE, ni à celle de réformes. Si le « nouveau » PTB n'a pas publié de texte de positionnement fouillé sur l'avenir de l'Union européenne, il dispose néanmoins d'une doctrine en la matière, exprimée en différentes occasions (résolutions de Congrès, programme électoral, interviews de responsables, articles publiés dans ses revues théoriques) (63).

7.1 Pas de participation gouvernementale sans « désobéissance réglementaire » européenne

A certains égards, le PTB accorde une importance majeure à cette question, puisqu'il fait du positionnement par rapport à l'UE un point de rupture par rapport à toute proposition de participation gouvernementale. Le Président du PTB, Peter Mertens, l'a rappelé dans les premiers mois de 2017 : « *Notre position est que dans le contexte actuel, les conditions nécessaires pour une participation à un gouvernement ne sont pas réunies. La question cruciale pour nous est que, si nous gouvernons, nous avons besoin des conditions politiques pour rompre avec la politique européenne actuelle. Si le nécessaire équilibre des forces en Europe n'est pas là, si nous n'avons pas de partenaires solides et déterminés qui sont radicalement opposés à l'austérité européenne, je pense que nous serons dépassés par les institutions européennes.* » (64). Très récemment, Raoul Hedebouw, Porte-parole national et Chef de Groupe PTB à la Chambre, l'a encore explicité dans une interview : « *Depuis 20 ans, le peuple de gauche n'a rien connu d'autre que des partis qui se revendiquent de la gauche et qui appliquent des mesures de droite. Au PTB, nous ne voulons pas répéter l'erreur d'Ecolo en 1999 et en 2009 dans la participation aux gouvernements fédéral et régionaux. Qu'à changé Ecolo? Rien du tout. Il est allé faire l'appoint. Nous avons des principes. (...) Je pense qu'il faut une désobéissance réglementaire [par rapport aux traités et législations européennes]. Nous n'acceptons pas d'appliquer une politique de droite. (...). Pour les banques [en 2008], il n'y a eu aucun problème, on a fait sauter les traités pendant 24 heures et on a été les aider à coup de milliards, et pour du social on ne le ferait pas? On doit avoir une rupture avec ces lois européennes (...). Au nom de l'Europe, on a voté la chasse aux chômeurs. Au nom de l'Europe, on a voté l'austérité budgétaire. Au nom de l'Europe, on a privatisé les services publics... Le PTB devrait appliquer tout ça, au nom de l'Europe? Non! (...). Est-ce que Ecolo et le PS veulent la rupture avec cette austérité européenne? Veulent-ils une désobéissance réglementaire? Veulent-ils ne pas appliquer la privatisation de la SNCB? Je ne vois pas cette volonté de rupture dans les partis de la gauche traditionnelle.* » (65).

Cette position en faveur de la « désobéissance réglementaire » est partagée par d'autres forces de « gauche radicale ». Elle est notamment défendue par ATTAC-France et la Fondation Copernic depuis 2014, notamment à travers la publication d'un ouvrage défendant l'idée d'une désobéissance unilatérale « *aux traités dans une perspective de refondation d'un nouveau projet européen* » (66). C'est également une des composante du programme par rapport à l'UE porté dans la campagne présidentielle française de 2017 par la France insoumise et par Jean-Luc Mélenchon : « *Notre programme n'est pas compatible avec les règles des traités européens qui imposent l'austérité budgétaire, le libre-échange et la destruction des services publics. Pour appliquer notre programme, il nous faudra donc désobéir aux traités dès notre arrivée au pouvoir, par des mesures de sauvegarde de la souveraineté du peuple français. Nous proposons de réaliser les mesures suivantes : S'exonérer du pacte de stabilité et des règles européennes encadrant les déficits et dénoncer le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) (...) Cesser d'appliquer unilatéralement la directive sur le détachement de travailleurs en France : la législation nationale doit s'appliquer totalement, y compris concernant les cotisations sociales patronales et salariales. Refuser les régressions du droit européen sur les questions sociales et écologiques par rapport au droit national (...). Stopper la libéralisation et la privatisation de services publics (barrages hydroélectriques, transport ferroviaire intérieur grandes lignes et TER, etc.). Encadrer les mouvements de capitaux pour éviter l'évasion fiscale et les attaques spéculatives contre la France* » (67).

7.2. Nous devons tout changer

Mais la « *désobéissance réglementaire* » ne constitue pas un horizon mais seulement un point de départ pour redéfinir l'UE et/ou les relations par rapport à celle-ci, comme en témoigne le programme de la France insoumise, qui ne voit dans cette désobéissance que la mise en place de « *mesures immédiates et unilatérales de sauvegarde des intérêts de la Nation et d'application de notre projet* » et fait suivre cette proposition par celle d'un « *plan A* » : "Proposer une refondation démocratique, sociale et écologique des traités européens par la renégociation" (proposition 51) mais aussi par celle d'"appliquer un « *plan B* » en cas d'échec des négociations" (proposition 52) prévoyant notamment de "stopper la contribution de la France au budget de l'Union européenne", de "réquisitionner la Banque de France pour reprendre le contrôle de la politique du crédit et de la régulation bancaire" et de "construire de nouvelles coopérations avec les États qui le souhaitent en matière culturelle, éducative, scientifique, etc." (68).

Quel est l'horizon du PTB par rapport à l'UE ? Quelle est son analyse de l'UE ? Quelle est la nature de la rupture « *avec la politique européenne actuelle* » qu'il souhaite ? Son Vice-Président, David Pestieau indique : « *l'Union européenne n'est pas le futur, c'est un État au service des entreprises, et si nous devons changer quelque chose en Europe, nous ne devons pas changer juste une lettre ou une phrase des traités européens, mais nous devons tout changer. Nous devons remettre en question tout ce qui concerne l'UE* » (69). Le texte du Congrès du PTB de 2015 note à cet égard « *la concurrence et la chasse au profit sur le marché libre sont la base (...) de l'Union européenne. Ces principes sont ancrés dans les textes fondateurs de l'Union. Ils étouffent tout.* » (70). Le programme présenté par le PTB-GO ! en 2014 mentionnait quant-à-lui, comme première exigence en matière européenne, que les principes du développement durable, la coopération et la solidarité « *remplacent les principes de compétitivité et d'inégalité. C'est la raison pour laquelle il faut abroger le Traité de Lisbonne qui a été imposé de manière tout à fait antidémocratique en 2008, en guise de constitution européenne libérale.* ». Le programme propose, en conséquence, « *l'organisation d'un référendum sur le Traité de Lisbonne et sur les principales décisions relatives au fonctionnement de l'Union européenne* » (71).

7.3. Ni leftxit ni « plan B », mais une « Union européenne socialiste »

Le PTB ne plaide néanmoins pas pour une sortie de l'UE, ni même de l'Euro, au moins pour des pays qui, comme la Belgique, font partie du « *centre de l'Europe* ». La résolution du Congrès du PTB indique à cet égard : « *Nous ne voulons pas laisser l'initiative dans ces domaines aux mains de ceux qui font croire que l'Union européenne peut être réformée et devenir une force sociale et progressiste, ni à ceux qui proposent de se replier sur leur propre Etat-nation comme alternative à la coopération et à la solidarité européenne.* » (72). Sont Président précise ailleurs « *nous ne pouvons pas confronter un Super-État ou un État supra-national avec une stratégie nationale. (...) nous nous dirigeons vers une situation où les nations ont de plus en plus de structures internationales. En soi, ce n'est pas un problème, nous voulons une Union européenne - pas l'actuelle, mais une Union socialiste. Nous ne sommes pas contre l'unité européenne - au contraire, nous sommes en faveur de celle-ci. Nous devons lutter pour faire tomber cette Union européenne et construire autre chose. Une autre forme de coopération.* » (73). Comme l'indique un article publié dans la revue d'étude du PTB, la question de la sortie de l'UE paraît dès lors balayée : « *le fait qu'aujourd'hui les États-Unis d'Europe sont en construction nous oblige à penser et agir dans le cadre de l'UE. Il ne s'agit pas d'être pour ou contre l'UE, d'être pour ou contre plus d'Europe. Il faut bien combattre dans le cadre de l'UE et combattre la politique antisociale, antidémocratique et impérialiste de cette Union européenne.* » (74).

7.4 Contradictions et imprécisions

Il est remarquable que le même texte prenne position en faveur du « *refus de transfert de nouvelles compétences à l'UE* », tout en revendiquant par ailleurs (ce qui est confirmé par le programme du PTB-Go!) « *que le pouvoir législatif se trouve exclusivement aux mains du Parlement européen* » (75)... ce qui aurait de facto pour conséquence immédiate de transférer de fait à l'UE une partie significative des compétences des Etats-membres (actuellement partagées par les traités européens entre les Etats-membres et l'UE, mais maintenues au sein de ceux-ci tant que l'UE ne les exerce pas, ce qui est favorisé par le fait que la « *procédure législative ordinaire* » européenne nécessite pour l'exercice de ses compétences un accord impliquant les Etats-membres). Dès lors, on peut s'interroger sur la position du PTB à cet égard : considère-t-il qu'être pour ou contre le transfert de nouvelles compétences à l'UE n'est pas un enjeu qui mérite une position cohérente? Est-il pour ou contre le renforcement du caractère fédéral de l'UE ?

Idem, quel est le sens de la proposition du programme du PTB-Go ! de 2014 d'organiser « *un référendum sur le Traité de Lisbonne et sur les principales décisions relatives au fonctionnement de l'Union européenne* » ? Au vu de ce qui précède, il est clair que lors d'un tel référendum, le PTB appellerait voter contre le Traité de Lisbonne, qui reprend l'essentiel du contenu et de l'architecture de l'UE. Mais si cette position devait être adoptée dans notre pays, faut-il s'attendre à ce que les 27 aux Etats-membres acceptent de remettre à plat l'ensemble de législation de l'UE, au motif d'un référendum intervenu en Belgique ? Et dès lors comment concilier une hypothétique victoire du « non » à un referendum de ce type avec le maintien de la Belgique dans l'UE ? Cette position n'équivaut-elle pas à celle prise par Alexis Tsipras lors du référendum en juillet 2015 (celui -ci ayant convoqué un référendum sur l'acceptation ou le refus des plans d'austérité imposés à la Grèce par l'UE, plaidé pour le vote en faveur du refus... et in fine accepté, par conviction européiste et par absence d'alternative concrète, ces mêmes plans, quelques jours à peine après leur rejet par le peuple grec exprimé par référendum) (76) ?

Ajoutons que si, au-delà des déclarations de principe, « *l'internationalisme européen* » effectif du PTB ne paraît en rien établi, ce parti, lui-même unitaire, fait de la défense de l'unité de la Belgique un des points centraux de son positionnement, de son organisation et de son action. Or, vu le positionnement politique de l'opinion publique au nord et au sud de la Belgique (telle qu'elle se manifeste notamment lors des élections et dans les sondages), il est prévisible que même si une majorité des Wallons donnait par référendum ou par leur vote lors des élections, une assise démocratique à une rupture radicale avec l'UE, ouvrant la possibilité d'une politique « *de gauche authentique* », une large majorité des flamands serait radicalement opposée à un telle orientation politique. Mise en demeure de choisir entre le maintien de l'unité du pays et une rupture radicale avec l'UE, telle qu'elle serait imposée par une majorité wallonne (par exemple à travers des blocages du type de celui effectué durant une semaine par le Parlement wallon fin 2016 concernant le CETA), n'est-il pas probable qu'une majorité des flamands opterait pour « *l'indépendance d'une république de Flandre, Etat d'une Union européenne démocratique* », objectif inscrit au fronton des statuts de la NV-A ?

Le fait que l'appartenance à l'UE (tout anti-anti-démocratique et néo-libérale qu'elle soit) puisse s'avérer une condition nécessaire pour la survie de l'État belge reste à ce stade un impensé du positionnement du PTB, ou sans doute plutôt un non-dit. S'il était sommé de choisir entre les deux, gageons le PTB ferait le choix de sacrifier la rupture avec l'UE au bénéfice du maintien de l'unité nationale, en invoquant la nécessité prendre le temps de gagner un appui suffisant en Flandre pour mettre en œuvre une politique de « *gauche radicale* »... ce qui paraît s'inscrire dans une perspective temporelle de très long terme.

Par ailleurs, jusqu'où le PTB va-t-il dans l'idée qu'une rupture radicale est nécessaire ? Son Président ne déclare-t-il pas, par exemple qu'en « *tant que marxiste, issu d'une tradition de gauche authentique, je pense que nous devons essayer de changer radicalement l'Europe de l'intérieur.*

Nous ne devrions pas dynamiter toute l'idée européenne, mais, comme un ingénieur travaillant sur un pont, dynamiter les mauvaises colonnes. » (77) ? Cela ne revient-il pas à « faire croire que l'Union européenne peut être réformée ». Or, comme mentionné plus haut, ne s'agit-il pas d'une position explicitement rejetée par la résolution du Congrès du PTB de 2015 ?

Les perspectives de changement envisagées par le PTB paraissent elles-mêmes assez floues. En effet, le président du PTB a déclaré qu'il : « *pense que nous vivons une période intermédiaire de changement. Cela signifie que dans les années à venir, il y aura d'autres tentatives de changement, honnêtes mais plutôt limitées, comme celle de Tsipras, qui seront écrasées. (...) Ce sont le genre d'expériences intermédiaires dont nous avons encore besoin en Europe pour définir une stratégie appropriée (...) nous avons besoin de plus de coordination. La gauche européenne doit travailler ensemble, apprendre des expériences négatives passées et aller de l'avant.* » (78). Le Congrès du PTB affirmait pour sa part qu'il : « *il n'y aura pas de changement de cap dans tous les pays d'Europe en même temps. Mais quelques pays peuvent servir d'avant-garde pour faire souffler un vent nouveau.* » (79). Quant à Marc Botenga « *spécialiste Europe du PTB* », il indiquait récemment, quant-à-lui, qu'une « *stratégie du changement doit donc contribuer à un mouvement qui rassemblera en Europe un grand nombre de partis, d'organisations et de groupements autour de revendications sociales, écologiques et démocratiques. (...) Les divers mouvements de lutte vont donc devoir fusionner en un grand mouvement en faveur du changement de société, en faveur d'une toute autre Europe.* » (80).

Or, force est de constater qu'au-delà de mobilisations ponctuelles (dockers, CETA, TTIP...) on aperçoit à ce jour aucune émergence d'un tel mouvement au niveau européen. La dynamique des forums sociaux européens avait un temps (organisation de six forums européens, de 2002 à 2010) tenté d'incarner ce type de mouvement, rassemblé sous le slogan « *une autre Europe est possible* ». Force est de constater que ce mouvement a complètement avorté.

Les « *sommets du Plan B* » rassemblent depuis peu une fraction des partis de la gauche radicale européenne (5 sommets depuis janvier 2016) qui tente d'élaborer au sein de celle-ci un nouvel horizon commun en ayant pour point de départ l'analyse « *que les traités actuels de l'UE sont une camisole de force pour nos démocraties, nos sociétés et nos économies* », affiche l'ambition d'initier « *des mouvements civiques de désobéissance et obtenir des majorités dans chacun de nos pays pour exiger la négociation d'un nouveau cadre européen* » et en indique que « *si ce plan A échoue, à cause de l'hostilité prévisible des institutions de l'UE, le résultat ne sera pas la capitulation à Bruxelles. Dans ce cas, le ou les pays devraient ouvrir la voie à un plan B qui rende possible d'autres formes de coopération européenne, restaurant la souveraineté et mettant en place de nouveaux mécanismes pour les choix monétaires et économiques des peuples* » (81). Le PTB ne participe toutefois pas à cette initiative européenne. Il n'indique aucune affiliation à une autre plateforme européenne de gauche radicale à laquelle il participerait, si ce n'est la Gauche Unitaire Européenne (GUE). Il en est, depuis janvier 2017, membre associé. Cependant, la GUE se contente d'effectuer une coordination de l'action des parlementaires des partis affiliés à son groupe au sein du Parlement européen et n'a nulle ambition réelle d'initier un « *mouvement social* » pan-européen.

7.5. Une gauche « radicale », entre Caliméro et « marxisme authentique »?

En 2012 Peter Mertens dénonçait, dans son livre « *Comment osent-ils* », l'impuissance du PS à proposer une autre alternative que le choix entre « *le recul social maîtrisé et l'abîme* » : « *le PS c'est la gauche Caliméro : il voudrait bien mais ne peut pas. Car 'l'Europe', 'la Droite', 'les Flamands' l'en empêchent. Alors, le PS doit 'assumer ses responsabilités' et faire ce qu'il n'a pas envie de faire. Et sauver ce qui peut encore l'être. C'est la politique du moindre mal...* » (82). En ne traçant, à court ou moyen terme, aucune perspective concrète de réorientation politique, ni au

niveau européen, ni au niveau belge, ni au niveau wallon, (puisqu'il lie toute participation au pouvoir à une rupture par rapport à l'UE néolibérale, qui est elle-même considérée comme un combat de long terme), le PTB, auquel les sondages promettent un succès électoral wallon majeur en 2019, n'adopte-t-il pas lui-même une position de « Caliméro » similaire à celle qu'il fustigeait hier (si ce n'est qu'il la conçoit en dehors de toute participation gouvernementale)?

Les raisons profondes de cette absence de proposition de perspectives concrètes par rapport à l'UE et à son avenir semblent s'enraciner dans la conception du marxisme, de l'État et de la démocratie représentative dont a hérité la nouvelle direction du PTB.

Sur la nature des États nations et de l'Union européenne, le 9^e Congrès du PTB (qui s'est tenu en 2015) indique, sans étayer cette affirmation : « *Il n'y a en termes de caractère de classe, aucune différence qualitative entre l'État supranational européen en construction et les états membres pris séparément.* » (83). Cette base étant posée, le débat sur « plus » ou « moins » d'Europe ne peut plus être articulé (le PTB plaçant la lutte des classes au cœur de sa conception de son action politique), pas plus que celui sur la souveraineté nationale.

Il en est de même du lien entre la démocratie représentative, la lutte de classes et les États-nations. « *Notre parti n'est pas principalement orienté vers le parlement; nous croyons que la manière de changer les choses passe par la lutte de la classe ouvrière* » (84) indique en 2015 le Vice-Président du PTB. Hertogen et Houben glosaient pour leur part en 2014 dans la revue d'étude du PTB : « *Le suffrage universel sera, comme au sein des États membres, un chèque en blanc que les citoyens accordent à des professionnels de la politique qui ont davantage d'affinités avec le monde patronal.* » (85). Dans la cadre de cette vision de l'État, qui n'accorde qu'une importance secondaire aux élections, à la citoyenneté et aux jeux de majorité et d'opposition qui caractérisent les systèmes représentatifs européens actuels, les problèmes spécifiques liés à l'organisation d'une démocratie représentative à l'échelle supra-nationale, concernant les compétences transférées à ce niveau, ne sont pas mis en lumière. Entendons donc que le regard porté par le PTB sur la démocratie représentative aujourd'hui reste largement inspiré de celui que Marx et Engels portaient sur les gouvernements au temps du *Manifeste du Parti Communiste* (1847) : « *la bourgeoisie, depuis l'établissement de la grande industrie et du marché mondial, s'est finalement emparée de la souveraineté politique exclusive dans l'État représentatif moderne. Le gouvernement moderne n'est qu'un comité qui gère les affaires communes de la classe bourgeoise tout entière.* » (86). Marx, dont la vie a été consacrée à l'étude critique des réalités et des penseurs de son temps, qui revendiquait comme devise "*De omnibus dubitandum*" (« *Doute de tout* »), aurait apparemment élucidé par avance, il y a 170 ans, la nature des États-nations européens et de l'Union européenne en 2017...

Cette vision a été exprimée avec la plus grande netteté dans les « *Thèses sur l'Europe* » adoptées lors du dernier Congrès de « l'ancien » PTB (2002) (87) : « *La stratégie du 'retour à ou du maintien de l'État national' repose sur l'illusion d'une différence de classe entre l'État européen supranational et l'État national. Cette idée est véhiculée également par une aristocratie ouvrière qui rêve d'un capitalisme bien portant, à l'abri de la crise capitaliste et à l'abri de la lutte entre les grandes puissances.* » (thèse 34). Cette résolution du Congrès poursuit : « *La formation de la bourgeoisie européenne trouve son pendant dans la création objective d'un prolétariat européen. Celui-ci a tout intérêt à forger son unité au lieu de nourrir l'espoir que les luttes séparées dans le cadre national feront avancer plus vite la cause du communisme. (...)* » (thèse 35). Entendons donc que « *L'existence matérielle d'une entité géographique européenne et, aujourd'hui, la mise en place d'un État européen définissent le cadre de la révolution socialiste. Celle-ci se fera à l'échelle européenne, comme part intégrante de la révolution mondiale.* » (thèse 5). En résumé, conformément à l'invitation d'Hegel à « *reconnaître la raison comme la rose dans la croix du présent* », il faudrait voir dans la destruction des acquis sociaux et démocratiques nationaux par l'UE le chemin douloureux mais prometteur de l'édification future d'une « *Europe socialiste* ».

A titre accessoire, il est à noter qu'au vu de la mise en place d'un espace économique transatlantique intégré à travers les accords commerciaux de « nouvelle génération » (CETA, projet de TTIP), qui s'inscrivent dans le prolongement de l'impulsion donnée par les Etats-Unis à la création de l'UE, il y aurait lieu de réinterroger cette évidence de la « *création d'une entité géographique européenne* » par la bourgeoisie. N'est-ce pas plutôt la création d'une entité économique transatlantique qui est en cours, et les oppositions futures entre les sociétés multinationales ne s'inscrivent-elles plus plutôt dans un cadre qui oppose cette entité transatlantique à la Chine, l'Inde et la Russie ? Et dans ce cadre, à suivre le même raisonnement selon lequel l'échelle pertinente des luttes politiques futures dépend du cadre économique créé par les forces capitalistes, n'est-ce pas l'édification d'une « Union socialiste transatlantique » qu'il faut préparer, sans diffuser dans la population une « chauvinisme » européen, qui ne permettrait pas de confronter « le super-Etat » en construction ?

7.6. Un siècle impensé à penser

Le PTB de 2017 n'est plus celui de 2002, mais il faut constater que dans sa lecture de l'Union européenne, tout comme dans sa réflexion théorique sur l'État, l'État social et la démocratie représentative, il en reste largement l'héritier. Il semble en effet avoir une difficulté à reconnaître la réalité des acquis politiques (suffrage universel, liberté syndicale...) et sociaux (sécurité sociale, services publics, éducation, droit du travail, fiscalité progressive...) démocratiques engrangés par le mouvement ouvrier depuis Marx et surtout le lien avec les Etats-nations à l'intérieur desquels ses droits et libertés ont été conquis, construits et organisés, en bonne partie dans un contexte international marqué par l'existence du bloc soviétique. L'impact de la lutte de classes et du mouvement ouvrier durant le « *court vingtième siècle* » (Hobsbawm) sur la transformation des appareils d'État actuellement existants en Europe paraît totalement occulté dans la pensée théorique du PTB. Pourtant, l'essentiel de l'activité effective du PTB ces dernières années a consisté à défendre ces acquis sociaux et à dénoncer les régressions sociales enregistrées. Le bilan du réformisme politique et syndical au cours du XXe siècle ne semble toujours pas avoir été fait par le « *nouveau PTB* », de même qu'il a jusqu'ici soigneusement de tirer un bilan public des régimes s'étant revendiqué du « *socialisme réellement existant* ».

A l'équivoque sur le passé répond l'équivoque sur le futur. Il faut constater que celle-ci demeure sur la nature du socialisme.⁰² que le PTB revendique comme horizon. S'agit-il de redéployer l'État social, ou bien celui-ci est-il conçu comme à un obstacle au changement des rapports de production et à l'édification d'une société communiste ? Est-ce à partir des espaces politiques nationaux, structurés dans le cadre de démocraties représentatives nationales, que peut s'organiser une alternative politique, ou bien est-ce sur les ruines de ces Etats-nation, à partir de la création d'un « *prolétariat européen* » par l'UE que cette alternative peut se construire ?

Faute d'avoir tranché ces questions, il semble que l'isolement du PTB sur la scène de la gauche radicale européenne, son absence de projet européen alternatif concret et de positionnement fort et cohérent par rapport à l'avenir institutionnel de l'UE risquent de perdurer, et qu'il restera dans une position d'attente par rapport « *d'un grand mouvement social européen* », dont il n'aura réfléchi (au moins de manière publique, avec l'ensemble des citoyens) ni les conditions de possibilités réelles, ni à ses formes possibles et impossibles, pas plus qu'il n'aura ouvert le débat sur la façon de se projeter en tant qu'acteur politique effectif au niveau européen... Le PTB étant engagé depuis 2003 dans un processus de transformation interne qui a fondamentalement changé sa place dans le champ politique belge, l'avenir de son positionnement par rapport à l'UE ne paraît pas écrit d'avance. Le Vice-Président du PTB indiquait concernant la dynamique globale du « *nouveau PTB* » qu'« *il faut avoir une combinaison d'ouverture et de préservation des principes. Il faut les deux, et vous avez*

une dialectique et une tension entre les deux », et plus particulièrement par rapport à l'avenir de l'UE qu' « *il y a maintenant un débat au sein de la gauche sur ce qu'il faut faire. Visons-nous une sortie de l'Union européenne, ou allons-nous construire un mouvement européen contre l'UE? (...) il y a la discussion sur la stratégie, mais cela devrait être fait avec ouverture.* » (88).

8. Un débat crucial et indispensable

Au terme de cette étude, nous n'avons qu'une seule certitude : rester dans l'UE telle qu'elle est, c'est accepter la disparition des acquis démocratiques et sociaux que les luttes du mouvement ouvrier ont pu arracher au cours du XXe siècle dans les pays-membres, au profit de la création d'un espace entièrement soumis à seule loi du profit maximum... une « *société violente et chaotique* » qui, comme le disait Jean Jaurès « *même quand elle veut la paix, même quand elle est à l'état d'apparent repos, porte en elle la guerre, comme une nuée dormante porte l'orage.* » (89). Quant à la réforme de l'UE dans un sens progressiste, si tant est qu'elle soit possible, cela paraît seulement envisageable à partir d'une crise majeure du fonctionnement de l'UE et de l'émergence de nouveaux mouvements sociaux de grande ampleur. Pour ce qui concerne la « *désintégration politique* » et la « *sortie de l'UE* », elles constituent peut-être un chemin nécessaire mais ne paraissent pas par constituer elles-mêmes des gages de progrès démocratiques et sociaux, pas plus qu'elles ne résolvent les questions de fond : pour faire quoi, comment et avec qui ? Quant à l'horizon de « l'UE socialiste », il semble à ce stade bien lointain et bien flou dans son contenu, sa pertinence et son chemin.

Au terme de cet état des lieux sur l'avenir de l'UE, on reste avec plus de questions que de réponses. Le problème posé par le carcan néo-libéral et anti-démocratique de l'UE, auquel nous sommes confronté, est essentiel pour notre avenir et à ce stade sans solution évidente. Chaque façon de l'envisager, chaque proposition démocratique et de gauche pour le dépasser nous paraît mériter d'être étudiée de façon critique et discutée de façon ouverte. Examiner un problème n'est pas encore disposer d'une solution, mais c'est la seule voie pour la trouver.

Notes :

(1) L'ensemble des articles relatifs à l'UE publiés dans *Le Journal du CSCE* puis dans *Ensemble !* est disponible en ligne sur le site www.ensemble.be, dans la partie « Europe » de son classement thématique (http://www.asbl-csce.be/index.php?option=com_content&task=view&id=51).

(2) Raoul-Marc Jennar, *Les yeux qui s'ouvrent : non, une « autre Europe » n'est pas possible !*, 11 Mai 2015, <http://www.jennar.fr/2015/05/11/les-yeux-qui-souvrent-non-une-autre-europe-nest-pas-possible/>

(3) Concernant le Parti Communiste Français (PCF), par exemple, celui-ci était encore opposé au Traité de Maastricht lors du référendum de 1992 tout en appelant à une « autre construction européenne ». Il prit un tournant plus résolument favorable à l'UE en 1997, dans le cadre de sa participation au gouvernement de Jospin (PS), qui signera le Traité d'Amsterdam en juin 1997.

(4) Arnaud Lismond-Mertes, *L'europhisme après l'expérience grecque*, Ensemble ! n°90, mars 2016, p. 69. Arnaud Lismond-Mertes, *Euro : stop ou encore ?*, Ensemble ! n°92, décembre 2016, p. 50.

(5) Arnaud Lismond-Mertes, *La France insoumise: quel programme ?*, Ensemble! n°93 - avril 2017, p. 45.

(6) Attitudes towards the EU - General Public, Chatham House - Kantar Public survey (2017), sur base de questions posées entre décembre 2016 et janvier 2017 ; réalisé notamment avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin et disponible sur le site www.chathamhouse.org

- (7) Jean-Pascal Labille et alii, *Ceci n'est pas une crise* (2015) ; Olivier Lacoste, *La fin de l'Europe ?* (2016) ; Philippe Huberdeau *La construction européenne est-elle irréversible ?* (2017) ; Thomas Piketty et alii, *Pour un traité de démocratisation de l'Europe* (2017) ; Paul Magnette, *CETA Quand l'Europe déraille* (2017a) ainsi que *Le régime politique de l'Union européenne* (4^e édition mise à jour et augmentée, 2017b) ; Olivier Delorme *30 bonnes raisons pour sortir de l'Europe* (2017) ; de Coralie Delaume et David Cayla, *La fin de l'Union européenne* (2017).
- (8) Delorme (2017), p. 158.
- (9) Christophe Beaudouin, *La démocratie à l'épreuve de l'intégration européenne*, (2014), p. 317.
- (10) Delorme (2017), p. 167 – 168.
- (11) François Ewald, *L'Etat providence*, 1986.
- (12) Delaume et Cayla (2017), p. 150 – 151
- (13) Huberdeau (2017), p. 102.
- (14) Beaudouin (2014), p. 315.
- (15) Delorme (2017), p. 135.
- (16) Magnette (2017b), p 248.
- (17) *ibid*, p. 247.
- (18) *ibid*, p. 200.
- (19) *ibid*, p. 214
- (20) *ibid*, p. 282.
- (21) Delorme (2017), p. 244.
- (22) Delaume et Cayla, p. 215.
- (23) www.cecineestpasunecrise.org
- (24) Jean-Pascal Labille et alii, *Ceci n'est pas une crise* (2015), p. 31 et 37.
- (25) *ibid*, p.38.
- (26) *ibid*, p. 55.
- (27) *ibid*, p. 77.
- (28) Résolution du Parlement européen du 16 février 2017 sur les évolutions et adaptations possibles de la structure institutionnelle actuelle de l'Union européenne (2014/2248(INI)), disponible sur www.europarl.europa.eu
- (29) voir détails du vote sur www.votewatch.eu
- (30) Résol (2014/2248(INI)), point 8.
- (31) Philippe Huberdeau *La construction européenne est-elle irréversible ?*, 2017, p.165.
- (32) Résol (2014/2248(INI)), considérant O.
- (33) *ibid*, point 22.
- (34) *ibid*, point 20.
- (35) Guy Verhofstadt, *Le mal européen*, 2016, p. 341.
- (36) *ibid*, p. 349.
- (37) *ibid*, p. 352.
- (38) Résol (2014/2248(INI)), considérant Z., point 38.
- (39) Verhofstadt (2016), p. 359.
- (40) *Ibid*, p. 376.
- (41) Résol (2014/2248(INI)), point 69.
- (42) *Ibid*, point 42.
- (43) Huberdeau (2017), p. 164.
- (44) Antoine Vauchez, Thomas Piketty et alii, *Pour un traité de démocratisation de l'Europe*, 2017, p. 10.
- (45) Résol (2014/2248(INI)), point 82
- (46) www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-%2f%2fEP%2f%2fTEXT%2bCRE%2b20170214%2bITEM-003%2bDOC%2bXML%2bV0%2f%2fFR&language=FR
- (47) Jean-Luc Mélenchon, *Explications de vote, 13-16 février 2017*. <http://europe.jean-luc-melenchon.fr>
- (48) Commission européenne, *Livre Blanc sur l'avenir de l'Europe*, mars 2017.

- (49) Elio Di Rupo, *Nouvelles conquêtes – A gauche pour un monde plus juste*, 2017.
- (50) Ibid, p. 176.
- (51) Ibid, p. 167.
- (52) Parti socialiste, *Le Progrès pour tous - projet du PS 2003*, 2003, p. 52.
- (53) Ibid, p. 195.
- (54) Elio Di Rupo, *Nouvelles conquêtes*, 2017, p. 164.
- (55) Proposition de proclamation interinstitutionnelle sur le socle européen des droits sociaux; COM (2017) 251 final. <http://eur-lex.europa.eu/>
- (56) Jean-Luc Mélenchon, *Europe sociale : la farce continue. Communiqué de presse du 17 novembre 2017*. <https://melenchon.fr>
- (57) Paul Magnette, *Le régime politique de l'Union européenne* (4^e édition mise à jour et augmentée, 2017b), p. 239.
- (58) Ibid, p. 281.
- (59) Paul Magnette: "L'Europe est en train de se désintégrer", in L'écho, 3 février 2017.
- (60) Ibid.
- (61) Ibid.
- (62) Paul Magnette, *CETA Quand l'Europe déraile*, 2017, p. 77.
- (63) Dont : Herwig Lerouge et Henri Houben, *Cette politique européenne dont on ne veut plus*, in Etudes marxistes, n° 105, Janvier-Mars 2014, dispo sur <http://www.marx.be> ; PTB-Go!, *Notre avenir est social, Programme des listes PTB-Go! aux élections de mai 2014*, dispo sur <http://ptb.be> ; PTB, *Elargir, unir, approfondir, Congrès de la solidarité*, juin 2015 ; Peter Mertens, *Treize thèses sur le Diktat de Bruxelles, la Grèce et l'avenir de l'Europe*, De Wereld Morgen, 24 juillet 2015, dispo sur www.ptb.be ; David Pestieau, *We have to struggle to bring down this European Union and build another form of cooperation*, octobre 2015, publié par Links International Journal of Socialist Renewal, en ligne <http://links.org.au/node/4622> ; Peter Mertens (An interview with), *Promise on the Belgian Left*, in Jacobin, 2 février 2017, dispo sur www.jacobinmag.com ; Peter Mertens, Interview sputnikfrance, 7 février 2017, dispo sur <https://fr.sputniknews.com> ; Marc Botenga, *Les chaînes des traités européens*, in Lava n° 2, septembre 2017, dispo sur <https://lavamedia.be>
- (64) Mertens in Jacobin (2017), op. cit.
- (65) Raoul Hedebouw, interview à la RTBF (matin première), 21 décembre 2017.
- (66) Pierre Khalfa, Michel Husson et alii, *Que faire de l'Europe ? Désobéir pour reconstruire*, (2014).
- (67) Jean-Luc Mélenchon, *L'avenir en commun, Le programme de la France insoumise*, décembre 2016. Proposition 49 *Prendre les mesures immédiates et unilatérales de sauvegarde des intérêts de la Nation et d'application de notre projet*. Disponible sur <https://laec.fr>. Voir aussi Arnaud Lismond-Mertes, *La France insoumise, quel programme?*, Ensemble! n° 93, avril 2017, p. 45
- (68) Ibid.
- (69) Pestieau (2015), op. cit.
- (70) PTB, Congrès de la solidarité, (2015), op cit, p. 34.
- (71) Programme des listes PTB-Go! (2014), op. cit., p. 65
- (72) op cit, p. 34.
- (73) op. cit.
- (74) Lerouge et Houben (2014), op. cit., p. 59.
- (75) Ibid, p. 59, 61.
- (76) Arnaud Lismond-Mertes, *L'européisme après l'expérience grecque*, Ensemble n° 90, mars 2016, p. 69.
- (77) Mertens (2017), op. cit.
- (78) Ibid
- (79) op. cit, p. 35.
- (80) Botenga (2017), p. 89.
- (81) Appel du Plan B du Sommet de Lisbonne, octobre 2017 <https://euro-planb.pt/>

- (82) Peter Mertens, Comment osent-ils ? La crise, l'euro et le grand hold-up, 2012, p. 270.
- (83) PTB, Congrès de la solidarité, (2015), op cit, p. 33.
- (84) Pestieau (2015), op. cit.
- (85) Lerouge et Houben (2014), op. cit., XXX
- (86) Karl Marx, Friedrich Engels, Manifeste du parti Communiste, 1847.
- (87) PTB, Le Communisme, l'avenir de l'humanité, VIIe Congrès du PTB, 2002. p. 35 et suiv.
- (88) Pestieau (2015), op. Cit.
- (89) Jean Jaurès, discours à la Chambre, 7 mars 1895.